

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 98 (1962)
Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables : Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9 ; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE FR. 15.50 ; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

**Ecole de
Plein Air du
Clos
Chauveau**

Dijon



Un bungalow

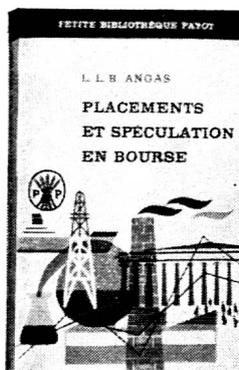
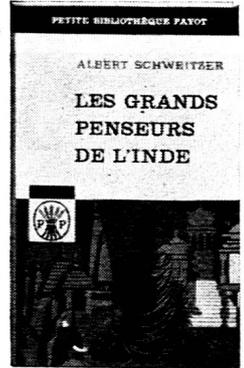
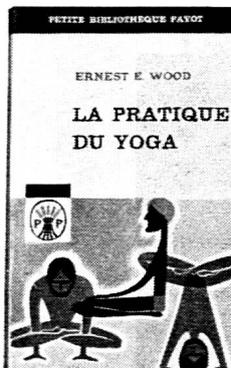
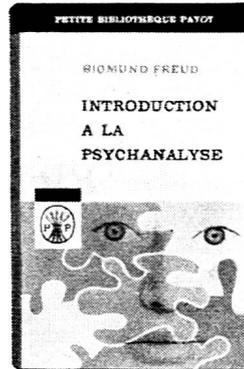
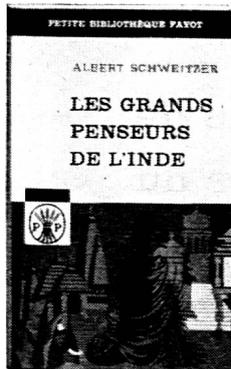


en
édition
intégrale,
la

PETITE BIBLIOTHÈQUE PAYOT

présente:

les maîtres de la pensée
les maîtres de la culture
les maîtres des sciences



La collection à la portée de tous
parus en février :

1. A. Schweitzer. Les grands penseurs de l'Inde, 224 pages 3.60
2. E. E. Wood. La pratique du yoga, 224 p. 3.60
3. E. Aeppli. Les rêves, 320 pages 4.80
4. L. L. B. Angas. Placements et spéculations en bourse, 320 pages 4.80
5. J. Hatzfeld. Histoire de la Grèce ancienne, 384 pages 6.—
6. S. Freud. Introduction à la psychanalyse, 448 pages 6.—

à paraître en mars :

7. I. M. Bochenski. La philosophie contemporaine en Europe 3.60
8. R. Grousset. La face de l'Asie 6.—
9. J. Lortz. Histoire de l'Eglise 6.—
10. J. C. Risler. La civilisation arabe 3.60
11. F. Alexander. La médecine psychosomatique 3.60
12. B. Russel. La conquête du bonheur 3.60

format 11 × 18 cm
présentation soignée
couverture en couleurs

ÉDITIONS
PAYOT

PARIS - LAUSANNE - PARIS - LAUSANNE

PARTIE CORPORATIVE

Le billet
du Congrès

Bien que plusieurs mois nous séparent encore de la grande manifestation SPR de l'année, c'est-à-dire du XXXe Congrès de la société qui aura lieu à Bienne, en juin prochain, il peut être utile, pensons-nous, de donner aujourd'hui déjà quelques informations d'ordre général concernant les dates à retenir par tous ceux qui participeront nombreux à cette importante rencontre romande.

A partir de cette semaine, l'« Educateur » renseignera

régulièrement sur la préparation, sur le programme et sur le déroulement prévu du congrès. Il donnera toutes les indications pratiques nécessaires à qui voudra se rendre à Bienne. Qu'il nous suffise donc de renseigner, pour l'heure sur le cadre général de la manifestation :

Jeudi, 21 juin : Conférence de presse.

Vendredi, 22 juin : Assemblée des délégués.

Le soir : séance réservée à la discussion préalable des conclusions du rapport général, ouverte à tous ceux qui auront présenté dans les délais fixés des propositions de modifications.

Samedi, 23 juin : Journée officielle : congrès, banquet, concert, soirée théâtrale et bal.

Dimanche, 24 juin : Excursions dans le Jura.

Nous nous permettons de conseiller aux collègues de prendre la peine de conserver les bulletins d'information qui paraîtront sous cette même rubrique. Outre qu'ils se rangeront parmi les mieux avertis, ils faciliteront aussi le travail des organisateurs qui les en remercieront par avance.

Rapport de la commission SPR
pour le choix de lectures - Exercice 1961

Janvier 1962 ! Et c'est en janvier 1942 que le secrétaire soussigné rédigeait pour la première fois un rapport tout pareil à celui-ci. Et, l'an prochain, notre chère vice-présidente, Mme Mertens, pourra fêter ses vingt-cinq années d'appartenance à notre groupe d'amis ; des noces d'argent méritoires !

M. Pierre von Allmen, notre jeune et si dynamique collègue de Neuchâtel se voit obligé de renoncer à siéger parmi nous, cela pour des raisons statutaires. Nous le remercions de ce qu'il nous a apporté et nous l'assurons de notre meilleur souvenir, tout en lui souhaitant, à lui et à sa grandissante famille, un avenir qui les comble.

M. von Allmen est remplacé par M. Maurice Nicoulin, de Neuchâtel. M. Nicoulin nous arrive précédé déjà d'une certaine réputation pédagogique et littéraire dont nous profiterons. Nous lui disons : « Bienvenue parmi nous ! »

* * *

Hélas ! le 28 février 1961, notre secrétaire s'est rendu au temple de La Coudre pour rendre les derniers devoirs à notre cher ancien président Robert Béguin. Nous nous souviendrons du charme, de la sensibilité, de la droiture et de la modestie de ce collègue fidèle et aimant.

* * *

En 1961, trois feuilles de 8 pages chacune ont paru et une, celle de Noël, de 16 pages.

Cent cinquante et un ouvrages ont été mentionnés. Ils se répartissent ainsi : vingt-deux destinés aux enfants de moins de 10 ans, quatre-vingt-dix-sept aux enfants de 10 à 16 ans et trente-deux aux bibliothèques populaires.

Les livres réservés aux enfants de 10 à 16 ans concernent les matières ci-après : trente-trois les aven-

Camp des éducateurs
et des éducatrices
Vaumarcus: 18 - 23 août 1962

tures, neuf le genre policier, six la nature, six la famille, quatorze les contes et fables, deux des amusettes diverses, un la poésie, onze l'histoire et la biographie, huit l'encyclopédie, six les sciences et un la langue.

A l'intention des adultes, nous avons parlé de dix romans et nouvelles, d'une monographie, de deux ouvrages concernant les langues et la littérature, de quatorze œuvres poétiques, d'un livre sur la musique, de deux sur le théâtre, d'un de civisme et d'un de sciences.

Ces 151 études portent à 6 072 le nombre des ouvrages dont la Commission de lecture a rendu compte à partir de sa fondation, en 1902.

sommaire

Partie corporative. Le billet du congrès. — Rapport de la commission pour le choix de lectures. — Camp des éducateurs. — **Vaud.** Remboursement des prêts d'honneur. — Rectification. — Cotisations 1962. — Croix-Rouge de Jeunesse. — Musique à l'école. — Technique Freinet. — Postes au concours. — Au Salon international du plein air. — Tribune libre : Pour un vrai jeu démocratique. — **Genève.** Livrets CIA. — SGTM et RS. — **Neuchâtel.** Ultime rappel. — A propos des traitements du chef-lieu. — Communiqué. — Nécrologie : † Mlle A. Loze. — Le Locle. — Boudry. — La Chaux-de-Fonds. — **Jura bernois.** Assemblée synodale de la section des Franches-Montagnes. — Assemblée synodale de la section de Courtelary. — SJTM et RS. — Que faisaient les magisters de nos écoles normales ?

Nos comptes se présentent ainsi :

<i>Recettes</i>	Fr.
Solde actif de l'exercice 1960	327,35
Subventions 1961 :	
Département fédéral de l'intérieur	500.—
Direction de l'instruction publique, Berne	150.—
Dép. de l'instruction publique, Vaud	145.—
Dép. de l'instruction publique, Genève	100.—
Dép. de l'instruction publique, Neuchâtel	100.—
Société pédagogique Suisse romande	200.—
Société pédagogique vaudoise	200.—
Société pédagogique du Jura bernois	100.—
Société pédagogique neuchâteloise	100.—
Union des institutrices genevoises	50.—
Union amicale des écoles enfantines, Genève	20.—
Bonification Imprimerie Corbaz, Montreux, 7 % de 1 303 fr. 95	91,30
Participation SPR aux frais de la séance du 28 janvier 1962	50.—
Total des recettes	2 133,65

<i>Dépenses</i>	Fr.
Frais de séance annuelle du 15 janvier 1961, repas, déplacements	148,85
Factures Imprimerie Corbaz :	
pour 500 cartes correspondance	27.—
pour cliché titre Bulletin bibliographique	19,50
pour 500 grandes enveloppes jaunes	45.—
Bulletin bibliographique Fe n° 1, 8 p.	273,90
Bulletin bibliographique Fe n° 2, 8 p.	201,90
Bulletin bibliographique Fe n° 3, 8 p.	202,05
Bulletin bibliographique Fe n° 4, 16 p.	626,10
Honoraires du secrétaire-caissier	200.—
Frais et débours du secrétaire-caissier	50,70
Total des dépenses.	1 795.—
Solde actif de l'exercice	338,65
dont à déduire les frais de séance de ce jour.	

* * *

Voilà. Votre commission a 60 ans. C'est un anniversaire qu'on fête chez les artistes et ailleurs. Nous, nous célébrerons cela en redoublant de bonne volonté et en faisant provision de jeunesse.

Lausanne, le 28 janvier 1962. Alexis Chevalley.

VAUD

VAUD

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz.

Remboursement des prêts d'honneur par des années de service

Le discours de M. Oguey, conseiller d'Etat, publié dans l'« Educateur » du 9 février, contient la phrase ci-après :

« L'échelle que vous avez proposée (réd. motion Jau-nin) a été adoptée sans modification, échelle qui prévoit le remboursement des prêts d'honneur aux élèves de l'Ecole normale par des années de service, dans une série de communes. »

A ce propos, un collègue m'écrit et pose la question suivante :

« Quelqu'un s'est-il ému de la grande injustice que sera l'application de cette disposition ? »

» Donc, les jeunes collègues issus d'une classe sociale modeste seront condamnés à végéter x années dans une certaine série de petits collèges de communes reculées, pendant que leurs camarades nés de parents aisés pourront en toute liberté offrir leurs services dans les beaux collèges. Bel exemple d'égalité devant la loi ! Ou bien, ai-je mal interprété ? La dite « série de communes » aurait-elle pour but de placer les bénéficiaires de prêts d'honneur dans les jolies communes pour compenser la pauvreté de leur enfance et les remercier d'être entrés à l'Ecole normale malgré leurs difficultés financières ? »

Non, cher collègue, je ne pense pas que tu aies mal interprété, mais ta réaction, légitime, ne montre qu'une des faces du problème

L'inégalité, l'injustice sont au départ déjà et ne peuvent se supprimer. Il y aura toujours des élèves de classes sociales différentes qui entreront à l'Ecole normale. Un certain nombre, de par la situation financière de leurs parents, devront continuer à solliciter un prêt d'honneur. Le seul correctif à apporter serait, semble-t-il, un pré-salaire. Mais ce n'est peut-être pas encore pour aujourd'hui

Pratiquement donc, dans le problème qui nous occupe, seul demeure le fait qu'un prêt d'honneur a été accepté et qu'en vertu des engagements antérieurs il doit être rendu. Les termes de l'alternative sont les suivants : ou le bénéficiaire choisit de postuler dans une commune que ne touche pas la dite mesure et il assume ses charges, ou, au contraire, il accepte d'offrir ses services dans une de ces communes qui ne trouvent plus d'instituteurs, il va en quelque sorte en mission spéciale et, en compensation, on le libère de ses obligations de remboursement. Mais, soulignons-le, il reste libre de choisir.

Quant à ceux qui ont accepté — avant l'appât — comme il est dit dans le discours, on a bien voulu, en les mettant au bénéfice de la nouvelle disposition, reconnaître qu'ils n'en ont que plus de mérite et, ce faisant, récompenser leur fidélité.

Et pour conclure, cette mesure — c'est ce qui importe le plus — ébranle dans sa solidité le principe même du remboursement du prêt d'honneur et ce n'est peut-être pas ce qu'il y a de moins positif là-dedans.

R. S.

Croix-Rouge de la Jeunesse

La Croix-Rouge suisse de la Jeunesse, d'entente avec la Croix-Rouge allemande, organise pour les vacances d'été des échanges de jeunes, garçons et filles entre 15 et 18 ans

Renseignements : CRJ-SPV, Roland Joost, Begnins, tél. 9 14 75.

Rectification

Une coquille a déformé une phrase de mon article « Première impression » du 23 février. Veuillez lire, au début du 4e paragraphe : « Au CC donc de trouver le lien capable de fondre toutes ces opinions en une volonté commune. Il a là, comme ses devanciers... »

R. S.

Cotisations 1962

Selon décision de l'assemblée générale SPV du 27 janvier 1962, la cotisation a été fixée à fr. 50.— (cinquante) pour les membres actifs et à fr. 10.— (dix) pour les membres auxiliaires.

Cette cotisation ne peut pas se fractionner pour les collègues qui entrent dans la société en cours d'année (statuts art. 19).

Les membres de la section de Lausanne verseront également leur cotisation locale de fr. 3.— au caissier central, ceci à titre d'essai pour l'année en cours et à la demande de cette section.

Toutes les cotisations seront prises en remboursement dans le courant du mois de mars.

Vous pouvez éviter l'envoi de ce remboursement en versant votre contribution au CCP II. 2226 SPV, avant le 10 mars 1962.

Le caissier SPV : A. Rochat, Premier.

Musique à l'école

Samedi prochain 10 mars 1962, à 17 h. 15, aura lieu au Théâtre municipal de Lausanne, une grande démonstration de musique enfantine. A l'occasion de son 10e anniversaire, l'Association suisse du Bébé-Orchestre fera jouer ses sections de tous les degrés (environ 200 enfants) présentés en quatre orchestres progressifs. Les classes supérieures joueront « Armide et Chloé », de Cully, ainsi que la 3e suite en ré de J.S. Bach (2 mouvements). Notre collègue J.H. Bernard, qui dirige l'ensemble, a pu réunir ses anciens élèves qui avaient débuté en 1952 et ceux-ci pourront prouver la valeur de la méthode. La nouveauté sera une fanfare-harmonie scolaire de 35 filles et garçons de 12 à 15 ans, équipée à l'anglaise. Tous ces jeunes exécutants sont issus des rangs du Bébé-Orchestre. Le bénéfice de la manifestation sera versé à la Fédération vaudoise des Colonies de vacances, président M. Jaccottet, directeur des écoles. Pour la réservation des places, on peut en verser le montant (3 fr. 30 par place) au compte de chèques N° 21450, Conservatoire romand, dir. J.H. Bernard, Lausanne.

Technique Freinet

Jeudi 22 février, nous visitons la classe enfantine de Mlle Y. Goy à Cully :

Quelques enfants racontent leurs histoires, mimées par des marionnettes, derrière un castelet.

Ensuite, devant nous, d'autres enfants dessinent, découpent, cousent et peignent les personnages et les accessoires.

Belles réussites ! Les enfants sont actifs et heureux : ils peuvent « s'exprimer » ! « Se réaliser » !

Le groupe de Vevey-Montreux.

Postes au concours

Aigle : Institutrice semi-enfantine. Entrée en fonctions le 24 avril 1962.

Coinsins : Institutrice primaire.

Cronay : Instituteur primaire. Entrée en fonctions le 24 avril 1962.

Le Chenit : Instituteur primaire - Deux institutrices primaires - Maîtresse de classe enfantine.

Lonay : Institutrice semi-enfantine. Entrée en fonctions au début de l'année scolaire.

Villars-Bramard : Instituteur ou institutrice primaire. Entrée en fonctions le 15 avril 1962.

Vuarrens : Instituteur primaire. Entrée en fonctions le 24 avril 1962. Obligation d'habiter l'appartement mis à disposition.

Allaman : Institutrice primaire.

Ballaigues : Institutrice primaire. Entrée en fonctions au printemps 1962.

Bex : Maître de gymnastique pour les collèges primaire et secondaire.

Chavannes-le-Chêne : Instituteur primaire. Appartement à disposition au collège.

Chesalles-sur-Moudon : Instituteur primaire.

Cheseaux : Institutrice semi-enfantine. Ne se présenter que sur convocation.

Coppet : Institutrice primaire.

Corcelles-p.-Payerne : Instituteur primaire - Deux institutrices primaires. Entrée en fonctions le 24 avril 1962.

Crissier : Instituteur primaire. Obligation d'habiter la commune. Indemnité de résidence. Entrée en fonctions le 24 avril 1962. Les candidats sont priés d'adresser un bref « curriculum vitae » au président de la commission scolaire.

Dommartin : Instituteur primaire - Institutrice primaire. Entrée en fonctions le 15 avril 1962. Obligation d'habiter l'appartement du collège. Couple serait accepté.

Echallens : Maîtresse ménagère. Entrée en fonctions au printemps 1962. Obligation d'habiter Echallens.

Ecoteaux : Institutrice primaire.

Gingins : Institutrice primaire (un degré). Entrée en fonctions le 24 avril 1962.

Gossens : Institutrice primaire.

Grandvaux : Institutrice semi-enfantine aux Monts.

L'Etivaz : Instituteur primaire. Entrée en fonctions le 24 avril 1962.

Montcherand : Institutrice semi-enfantine.

Mur : Instituteur primaire.

Sugnens : Instituteur primaire.

Saint-Oyens : Instituteur primaire. Appartement à disposition.

Vulliens : Institutrice primaire.

Au Salon international du plein air, à Beaulieu, Lausanne

Le mercredi 7 mars est réservé à la journée des sports à l'école, sous l'égide du Département de l'instruction publique, avec réunion du corps enseignant vaudois.

Le soir, à 20 h. 30, conférence avec films par Karl Rappan et Roger Quinche, entraîneurs de notre équipe nationale de football.

TRIBUNE LIBRE TRIBUNE LIBRE

Pour un vrai jeu démocratique

Les 31 mars et 1er avril prochains, le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur l'initiative antiatomique. Dans une lettre adressée en janvier dernier au comité antiatomique romand, le Conseil fédéral, lui-même, a fixé l'importance de la consultation. En effet, il a déclaré attendre le verdict populaire pour répondre à l'enquête que M. Thant, secrétaire général de l'ONU, effectuée, conformément au vœu de l'Assemblée générale, afin qu'aucun nouveau pays ne dote son armée d'engins nucléaires.

Vous conviendrez que, dans ces conditions, la prochaine votation fédérale aura une autre portée qu'une quelconque décision sur le prix du lait ou les centimes de benzine.

Or, m'étant occupé dernièrement de la campagne pour cette votation, j'ai fait de nombreuses constatations étranges et décevantes. Tout d'abord, un manque d'informations proprement effarant. Ensuite, très souvent, autant chez les partisans que chez les adversaires, une objectivité relative, des prises de position très tran-

chées faites sur la base de préjugés ou de vagues raisonnements sentimentaux. Résultat : la plupart du temps, aucun dialogue possible, aucune discussion, aucun échange d'arguments. Le vrai jeu de la démocratie, franc, ouvert, sportif, n'existe pas.

Aussi, mon propos, en ces quelques lignes, est d'engager tous nos comités de sections, d'associations communales ou de spécialités, à mettre sur pied, pour éclaircir et démocratiser le débat, des séances contradictoires d'information sur l'initiative antiatomique. Je sais que de nombreuses personnalités militaires ou scientifiques, partisans ou non de l'initiative, seraient disposées à prendre part à ces débats.

Il en résultera que chacun s'apercevra de la complexité du problème qui touche aux domaines scientifique, technique, militaire, politique, moral, philosophique ou religieux.

La libre discussion, amenant l'impartialité et la modestie intellectuelle, donnera une meilleure information et nous laissera en mesure d'assumer pleinement nos responsabilités.

Christian Ogay.

GENÈVE

Livrets CIA

Le teneur de livres soussigné se rappelle au bon souvenir de ses collègues à qui il adresse ses salutations bien cordiales et les prie de ne pas négliger de faire mettre à jour, chaque année, leur relevé de la fiche de versements (carnet CIA). D'autre part, il a appris fortuitement que plusieurs membres du corps enseignant prétendent n'avoir jamais reçu cette pièce importante qui les prive du contrôle de leurs retenues de traitement et de leur avoir personnel à la CIA. Il prie donc tous ceux qui se trouvent dans ce cas de l'informer par écrit ou par téléphone et il se fera un plaisir de leur envoyer un carnet personnel mis à jour.

Ed. Gaudin,

34, rue de la Servette,
tél. 33 80 73

GENÈVE

Société genevoise de travail manuel et de réforme scolaire

Rappel

Visite des Archives de l'Etat, sous la conduite de M. Gustave Vaucher, archiviste d'Etat.

Date : jeudi 8 mars 1962, à 15 heures.

Rendez-vous : cour de l'Hôtel de Ville.

Au cours de cette visite, M. Vaucher préparera et commentera quelques documents concernant la Restauration.

Ne manquez pas l'occasion d'enrichir votre leçon d'histoire pour le 1er juin !

NEUCHÂTEL

Ultime rappel

Est-il bien nécessaire de vous rappeler votre devoir de citoyen (ne) en cette veille de votation ? Que chacun soit conscient des conséquences de l'abstention et engage sa famille et son entourage, tous ceux dont nous avons la confiance et la sympathie, à aller déposer leur OUI dans l'urne.

Invoquons un argument primordial, parmi d'autres : le boni des comptes de l'Etat pour 1961 qui s'élève à plus de 4 millions et supprime ipso facto la menace de nouveaux impôts.

Ayons bon espoir !

Soyez assurés que vos organes de défense ont fait avec discernement le maximum de propagande tout en gardant la discrétion qui s'imposait.

W. G.

NEUCHÂTEL

A propos des traitements au chef-lieu

A la suite de l'article paru dans le No 6, relatif au doublement des allocations de résidence du corps enseignant de la ville de Neuchâtel, certaines précisions s'imposent :

— Avant 1951, les instituteurs et institutrices de la ville touchaient, en plus d'une allocation de résidence, un « supplément communal » variant suivant le degré où ils enseignaient.

— Dès 1951, profitant de la revalorisation cantonale, le Conseil général décidait de ne plus verser ce supplément aux collègues nouvellement nommés, ce qui créait inévitablement des inégalités.

— Désormais, par suite du vote récent, l'allocation de résidence est doublée, mais les suppléments communaux sont supprimés. Ainsi, personne ne subit de dimi-

nution de traitement, mais des collègues ne bénéficieront que d'une augmentation réduite. Certains même ne toucheront effectivement rien de plus qu'auparavant.

— Signalons enfin que l'augmentation sera complète pour les maîtres de l'école secondaire. D'autre part, les professeurs des écoles complémentaires et de mécanique qui, jusqu'à présent, ne touchaient aucune allocation (excepté quelques collègues mis au bénéfice de situations acquises) seront également les grands bénéficiaires du vote du Conseil général.

Communiqué

Nombre de collègues sont sortis ravis de la représentation du TPR (Théâtre populaire romand) : « Les murs de la ville », de Bernard Liège, à Fontainemelon.

Evidemment, nous sommes fiers de les savoir à Chézard, dans notre vallon. Mais je ne pense pas que c'est faire preuve d'esprit de clocher que d'inviter les collègues à assister aux spectacles de cette troupe jeune, dynamique et sérieuse. Sous la direction de Charles Joris, revenu du Centre dramatique de l'Est à Strasbourg, cette équipe (qui n'a aucun rapport avec l'ex-TPR) apporte de l'air frais au théâtre.

ME.

Nécrologie

† Annette Loze

Il y a quelques jours, Mademoiselle Annette Loze nous quittait. Nous avons appris sa mort avec infiniment de regret mais sans surprise. Depuis de longs mois, une pénible maladie ne lui laissait que des répit passagers et avait finalement eu raison de son courage et de sa volonté, la clouant définitivement à son lit de souffrances.

Elle s'est éteinte doucement, solitaire, et, n'étaient les tragiques événements qui ont suivi sa disparition, elle aurait quitté ce monde comme elle y avait vécu, avec une infinie discrétion.

Mlle Loze était une excellente collègue, un peu effacée, délicate, sensible, d'un extrême dévouement. Sa vie était surtout intérieure, elle avait le goût des choses belles, aimait passionnément la musique et la littérature.

Elle tenait de son père un grand amour de la nature et il fallut que ses ressources physiques soient complètement épuisées pour qu'elle renonce à ses randonnées autour de son cher « Bichon ».

Son tempérament artistique ne l'empêchait pas de s'intéresser aux problèmes pédagogiques ou sociaux et elle fut, dans notre association, une militante active, dont les avis étaient appréciés.

Certains êtres qui possèdent une richesse intérieure extrême passent dans la vie presque furtivement et c'est lorsque leur rayonnement cesse que l'on a conscience de ce qu'ils nous apportaient. Mlle Loze étaient de ceux-là. Nous lui gardons un souvenir ému et reconnaissant.

J. J.

Extraits des rapports annuels de section sur l'exercice 1961

Le Locle

Le nouveau président, M. Georges Bobillier, s'est imposé d'emblée par son énergie, une certaine autorité personnelle et sa clairvoyance. Chacun lui sait gré de sa conscience et de son dévouement.

Il est inévitable que son rapport parle essentiellement des problèmes cantonaux qui ont été soumis à l'ensemble des sections par le comité central. Nous n'en relevons pas ce qui a déjà fait l'objet d'une relation des séances du CC.

Au sujet de la **réforme de l'enseignement**, relevons cependant ces vœux :

« Nous suggérons de faire commencer l'année scolaire en automne, comme à Genève. Nous souhaitons enfin que notre réforme puisse aisément s'inscrire dans l'organisation d'une future école romande. Nous rendons hommage aux diverses commissions qui n'ont cessé de travailler avec acharnement, et à nos porte-parole qui ont défendu notre point de vue et continuent à le soutenir. »

De la « **revalorisation** », reproduisons ces propos :

« Si, à première vue, l'Etat semblait aller au-delà de nos propositions, il ne faut pas oublier qu'entre le dépôt de notre projet et celui du gouvernement, le temps a passé et l'indice des prix à la consommation a fait une nouvelle « grimpe ». S'il marque un progrès réel, il ne constitue à nos yeux qu'une stabilisation normale de nos situations. »

Suivent les remarques pertinentes que nous avons déjà faites nous-même en ce qui concerne l'indice et de l'augmentation qui en aurait dû découler normalement. Un contact a été pris avec deux membres loclais de la commission parlementaire.

« Nous devons de chaleureux remerciements à M. Robert Deppen pour la somme de travail, l'opiniâtre défense de nos droits, la clarté de ses vues et la promptitude de ses interventions. »

Une intervention de la section auprès du comité de la **Caisse de remplacement** n'a pas eu de succès. Nous étions, en effet, seuls à réclamer que le remboursement des frais de déplacement des remplaçants fût fait par l'Etat. Nous demandions aussi, une fois de plus, la suppression du remboursement des 10 % des indemnités de remplacement par les malades.

Il faudrait être nanti assez tôt des questions débattues au comité pour être en mesure de donner un mandat précis à nos représentants.

Activités locales : « Depuis plusieurs années, nous demandions que nos primes d'assurance responsabilité civile et accidents soient prises en charge par nos employeurs, commune ou Etat. Le Conseil général du Locle, sur l'initiative de nos collègues membres de cette autorité, a décidé d'y faire droit. Par souci de simplification, une assemblée de la sous-section Le Locle-Ville a voté le maintien de la prime actuelle entraînant, par suite de l'exclusion des risques professionnels, une amélioration des prestations de la compagnie : les frais de guérison sont portés de 2000 à 3000 francs, l'indemnité journalière en cas d'hospitalisation passe de 8 à 10 francs. Nos remerciements vont à nos collègues conseillers généraux et aux autorités communales qui ont fait là, au reste, œuvre de pionnier.

Pour vos tricots, toujours les

LAINES DURUZ Croix-d'Or 3
GENÈVE

» Le président ou un membre du comité ont assisté aux neuf séances de la Commission scolaire de l'année.»

La rénovation du Collège primaire nous a valu l'aménagement d'une salle des maîtres simple et de bon goût. « Nous avons fait part de notre gratitude aux autorités communales et à notre directeur. »

Examens de décembre : « Chargés par M. Bütikofer de donner notre avis quant à la suppression éventuelle des épreuves de décembre, nous avons fait une enquête parmi nos membres. Une majorité nette, 33 voix contre 7, pour la suppression pourrait faire croire que ces examens étaient impopulaires ; pourtant, à lire les commentaires qui accompagnaient plusieurs réponses, nous avons constaté que ce n'était pas tant le mode de faire qui a emporté la décision. Cette mesure a été prise à titre d'essai pour cette année. »

Semaine de cinq jours : « Reprise à la Commission scolaire, cette proposition, que nous avions repoussée catégoriquement en 1958, a fait l'objet d'une nouvelle discussion. Le vote a renversé notre position. Toutefois, si l'opinion générale est maintenant favorable à l'introduction de la semaine de 5 jours, elle est plus nuancée que naguère. Sur 57 collègues consultés, quarante-trois sont favorables au projet, douze ont maintenu leur position, deux se sont abstenus. Cette position nouvelle s'accompagne de deux vœux unanimes :

» 1. L'introduction des périodes de 45 minutes avec le maintien du nombre de leçons actuel reste un postulat essentiel et nous continuerons à le défendre par tous les moyens possibles.

» 2. Si cette mesure est prise, elle doit être expérimentée une année, après quoi nous en délibérerons à nouveau. »

Film : « Au printemps, nous avons pu assister à la projection du film du centenaire : « Quand nous étions petits enfants ». Le succès justifié de cette œuvre nous réjouit ; nous sommes persuadé que l'école primaire et le travail de l'instituteur y ont gagné en prestige et en noblesse. »

Conférence : « En collaboration avec nos collègues de l'enseignement secondaire et professionnel, nous avons jugé utile d'organiser une séance d'information sur le nouveau statut de l'horlogerie. Nous avons regretté que si peu de collègues s'y soient rendus. Nous avons là une occasion magnifique de montrer notre intérêt à une question vitale pour notre région, et du même coup d'affirmer la solidarité qui nous lie au monde ouvrier sur lequel nous comptons pour voter nos traitements. »

Membres : « Nous avons pris congé, en même temps que les autorités scolaires, de Mlle Ruth Baillod qui a pris sa retraite. Cette excellente collègue, très cultivée, a été un membre assidu de notre société et de son comité.

» Nous avons fêté les quarante ans d'activité de Mlle Hélène Rod, institutrice à La Brévine.

» Le deuil nous a frappés par le décès de Mlle Lina Wirth et de M. Henri Favre, membre d'honneur de la SPN.

» Le comité a travaillé dans un excellent esprit », et M. Bobillier d'en remercier les membres.

A notre tour de féliciter chaleureusement le président pour cette première année d'activité et de lui exprimer toute notre reconnaissance.

W. G.

Extraits des rapports des sections sur leur activité en 1961

Section de Boudry. — Il faut le tempérament doux et bienveillant d'un président tel que M. Georges Montandon pour accepter de travailler dans une section qui répond si mal aux efforts méritoires d'un comité désireux de déployer une activité culturelle enrichissante. On peut en juger par le nombre des manifestations organisées, d'une part, et celui des participants, d'autre part :

- Assemblée générale pour la discussion de la réforme de l'enseignement.
- Initiation à la sérigraphie, par Pierre von Allmen, instituteur à Pesoux : séance intéressante où une vingtaine de collègues purent exécuter un petit travail personnel et emporter, sur listes multicoopiées, tous les renseignements nécessaires à l'utilisation de cette technique.
- En mars, un cours en trois leçons données par M. Marc Eigeldinger, professeur, sur « La jeune poésie française » (en collaboration avec l'« Amicale des arts de La Côte »), n'a attiré qu'un ou deux membres de la SPN.
- A Auvernier, nouvelle séance à propos de la réforme de l'enseignement : étude d'un projet en accord avec le corps enseignant secondaire.
- Visite du Château de Boudry et du Musée de la vigne, puis de la Station d'essais viticoles à Auvernier. Quatre participants ont su apprécier les excellents vins dégustés à la cave.
- Visite de l'exposition « Parures et Bijoux dans le monde », commentée par M. Jean Gabus, directeur, en un brillant exposé qui enthousiasma chacun. Mais le petit nombre de participants mit le président mal à l'aise.
- En revanche, et heureusement, un beau point final à cette activité annuelle : une assemblée générale pour la revalorisation des traitements, suivie d'une soirée de Noël avec chants, poésies, arbre et fondue, qui firent de cette rencontre une réussite.

En dépit des remarques que nous avons faites au début, nous pouvons louer M. Montandon de son esprit persévérant et de son rapport qui ne laisse percer aucune amertume.

PHOTOGRAVURE REYMOND S.A.

LAUSANNE (SUISSE)



illustrateurs de l'impression typographique depuis

1890

Considérant l'énorme effort déployé par la SPN-VPOD pour l'amélioration de nos traitements, le président termine en faisant appel à la solidarité des jeunes collègues, qui devraient comprendre tout le prix de la cohésion, et en recommandant à tous les membres la propagande qui s'impose.

W. G.

La Chaux-de-Fonds. — Rapport désabusé que celui de M. Jean John, président de la grande section des Montagnes depuis plusieurs années. Notre dévoué collègue déplore les longues attentes, les espoirs déçus dans le fait que ni la revalorisation de nos traitements, ni la réforme de l'enseignement, ni la pénurie de personnel n'ont encore trouvé de solution effective. « Le corps enseignant neuchâtelois a, dit-il, des raisons légitimes de marquer sa déception et son impatience devant ces lenteurs, ces attermoissements incessants, la désinvolture avec laquelle on traite ses revendications les plus fondées. »

Traitements : « L'augmentation prévue se monte à 291 francs (2,8 %) sur le minimum et 1701 francs (12,2 %) sur le maximum pour les instituteurs et 525 fr. (6,2 %) pour le minimum, 2839 francs (25,9 %) sur le maximum pour les institutrices. Elle est très insuffisante pour ceux qui sont au minimum. Le projet prévoit des allocations de ménage doublées, mais les allocations pour enfants restent inchangées... Cependant, l'augmentation sera pour chacun d'au moins 600 francs.

Réforme de l'enseignement : Ce qu'en dit le président a déjà été relaté dans d'autres rapports. Nous ne le répéterons pas. M. John termine ce chapitre par une note pessimiste : « On en arrivera peut-être à une décision dictée par la lassitude, le désir d'aboutir à tout prix. Ce serait infiniment regrettable. »

Pénurie d'enseignants : A La Chaux-de-Fonds, la situation s'est aggravée à un tel point que les autorités scolaires et les associations professionnelles se sont vues dans l'obligation de réunir une conférence de presse sur ce sujet et de publier dans les journaux locaux un véritable SOS.

Nouveaux statuts de la SPN : Le projet présenté par le CC paraît apporter davantage de clarté et aller dans le sens d'une plus grande solidarité entre groupes SPN et SPN-VPOD.

Vers une école romande : L'assemblée des délégués de la SPR avait accepté, en 1960, l'étude de la question de l'unification de nos écoles de Suisse française pour le

Congrès de 1962. La commission qui en fut chargée est arrivée à des résultats extrêmement réjouissants, dans le domaine des programmes notamment.

Organisation scolaire : Deux commissions se sont occupées respectivement des courses scolaires et des examens d'automne. Nos membres ont accepté les propositions suivantes :

— Afin d'éviter que les classes du degré inférieur ne choisissent des buts de course traditionnellement réservés au degré moyen, chaque degré se verra attribuer un rayon suffisamment étendu, mais limité.

— La date des examens d'automne sera fixée de façon à permettre une étude complète et une révision du programme du premier semestre. Les épreuves seront établies par une commission composée de plusieurs collègues. Pour permettre un jugement aussi objectif que possible, la composition sera probablement remplacée par un exercice de vocabulaire.

— La distribution de lait aux élèves a provoqué un conflit et l'envoi d'une lettre de protestation à la Commission scolaire.

Soirée : Elle eut lieu le 18 mars au Cercle catholique et connut un franc succès. Comme le travail de préparation est considérable, elle ne sera organisée à l'avenir que tous les deux ans.

Divers : Le problème des expériences atomiques a suscité le vœu qu'une protestation fût faite par la voie du comité central. Celui-ci, pour lui donner plus d'importance, l'a transmis au comité romand.

Membres : Les démissions ne sont pas entièrement compensées par des adhésions. Un nouvel effort pour le recrutement semble par conséquent nécessaire. Et il semble bien que cette période de revendications y sera propice.

Dans sa conclusion, M. John prie d'excuser le ton pessimiste de son rapport, mais, précise-t-il, il l'a été volontairement, non pour décourager, mais bien plutôt pour engager à plus de vigilance et d'action. Il loue enfin les membres de son comité de leur fidélité, de leur assiduité au travail et de l'excellent esprit dans lequel ils l'accomplissent.

A notre tour, nous pouvons complimenter le président de l'énergie et de la bonne volonté qu'il a apportées à la défense des intérêts de ses collègues.

W. G.

JURA

BERNOIS

Assemblée synodale de la section des Franches-Montagnes

Le corps enseignant des Franches-Montagnes s'est réuni à Saignelégier, le 13 février, sous la présidence de M. Bernard Bédât, du Noirmont. Après avoir rendu hommage à la mémoire d'un membre décédé — M. Georges Catté — l'assemblée accueillit dans la section Mlle Claudine Hirschy, institutrice au Peu-Péquignot (Le Noirmont), tandis qu'elle prenait congé de Milles L. Brechbühler (à Goumois), Th. Fleury (à Epeauvillers) et de M. A. Wermeille, à Saignelégier, admis tous trois à la retraite.

Après avoir donné connaissance de son rapport d'activité, le président annonça que trois membres du comité remettaient statutairement leur mandat. Ces trois membres dévoués — MM. Bédât et Filippini et Mme Flückiger-Brahier — furent remplacés par M. J.-P. Voirrol, maître secondaire aux Breuleux ; M. G. Poupon, instituteur dans le même village, et Mlle Françoise Joset, institutrice à Saignelégier. Quant à M. A. Bilat, il fut confirmé comme représentant de la section à l'assemblée des délégués de la SIB.

Les visites d'usines organisées durant l'année 1961 ont connu un beau succès et furent enrichissantes.

Après la partie administrative, on entendit M. Jac-

ques Chapuis, pianiste et directeur de l'institut musical biennois qui porte son nom. Son exposé — « Eléments d'éducation musicale à l'école » — fut une très remarquable démonstration qui enchanta nos pédagogues et leur communiqua un nouvel enthousiasme pour l'éducation musicale.

Un excellent repas en commun servi à l'Hôtel de la Gare réunit ensuite les collègues francs-montagnards dans une atmosphère de franche amitié et de joyeuse détente.

H. D.

Assemblée synodale de la section de Courtelary

Sous la présidence de notre collègue R. Oppliger, de Saint-Imier, la réunion d'hiver du corps enseignant du district de Courtelary s'est déroulée le 15 février, à l'Hôtel des XIII Cantons, à Saint-Imier. On y notait la présence de M. l'inspecteur Berberat et d'un représentant des autorités locales. L'ordre du jour fut rapidement liquidé et les différents rapports présentés approuvés sans opposition. A propos des visites d'usines, le collègue Haegeli, président de la SPJ, fait remarquer que, d'une manière générale, il semble bien que les chefs d'entreprises avec qui nous avons été en contact font confiance à l'école... tout en souhaitant, peut-être, que l'on voue davantage de soins à l'enseignement de l'orthographe. M. l'inspecteur Berberat ne cache pas que notre école est souvent attaquée, et que la pénurie d'enseignants est pour beaucoup dans la nervosité du peuple. Il estime pourtant que l'école populaire fait son devoir et que la matière qu'on y enseigne est suffisante. A en croire un rapport émanant des grandes écoles professionnelles du canton, il ne s'agit pas d'augmenter le nombre des matières à enseigner, mais de les approfondir. M. Berberat rompt une lance en faveur de l'enseignement du dessin technique et signale la belle exposition « Dix ans de constructions scolaires » qui se tient actuellement à la Schulwarte, à Berne.

En fin d'assemblée, il est décidé à l'unanimité d'envoyer au comité cantonal de la SIB la résolution suivante :

Résolution

« L'assemblée synodale de la SIB, section de Courtelary, réunie à Saint-Imier le 15 février 1962, invite le comité cantonal à poursuivre ses efforts auprès des autorités afin que soient édictées rapidement des dispositions légales tendant à donner toute compétence au Grand Conseil en matière de traitements du corps enseignant.

» Elle s'étonne, d'autre part, que l'augmentation actuellement envisagée ne puisse entrer en vigueur le 1er janvier 1962, comme pour le personnel de l'Etat. »

Et c'est par une fort intéressante causerie sur les oiseaux, donnée par M. Francis Benoit, ornithologue à Romont (JB), illustrée de magnifiques clichés, que se termina cette fructueuse assemblée.

H. D.

Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire

Programme des cours pour 1962

(complète le communiqué du 23 février)

1. **Cours de manipulations élémentaires de sciences naturelles** : Une semaine. Maître de cours : M. Edm. Guéniat, dir. EN Porrentruy. Dates : 16-21 juillet.

Lieu : Ecole normale, Porrentruy. Finance d'inscription : membres SJTMRS, 3 francs ; non-membres, 5 francs.

2. **L'Inclusal** (préparation biologique sous une matière plastique transparente) : Deux séances de deux heures. Maître de cours : M. Jean Wagner, prof. EN Delémont. Date : mai 1962. Lieu : Ecole normale Delémont. Finance d'inscription : membres, 3 francs ; non-membres, 5 francs.

3. **Confection d'un nichoir** (étude : les oiseaux) et **confection d'un fichier** (la documentation scolaire et son classement) : Une journée et quatre demi-journées. Maître de cours : M. Ch. Vogel, inst., Bellelay. Date : premier jour, le mercredi 4 avril. Lieu : école de Bellelay. Finance d'inscription : membres, 3 francs ; non-membres, 5 francs.

4. **L'écriture au chablon** (initiation, emploi des chablons) : Deux fois deux heures. Maître de cours : M. Pierre Meury, maître au collège, Delémont. Lieu(x) et dates : à désigner suivant domicile et nombre de participants. Finance d'inscription : membres, 3 fr. ; non-membres, 5 francs.

5. **Traitement des surfaces du bois** : a) pour candidats ayant suivi un cours complet sur bois ; b) pour candidats n'ayant pas suivi un cours complet sur bois. Quatre demi-journées. Finance d'inscription : 3 fr. et 5 francs. Maître de cours : M. Roger Droz, maître de TM, Porrentruy. Dates : samedis 2, 16, 23, 30 juin. Lieu : Porrentruy, EN (év.).

6. **Travail sur métal** : (cours de quatre semaines). Maître de cours, M. Roger Droz, maître de TM EN Porrentruy. Dates : première quinzaine d'août (éventuellement deuxième quinzaine de juillet) et première quinzaine d'octobre. Lieu : Porrentruy, EN (évent.). Finance d'inscription : membres, 10 francs ; non-membres, 12 francs.

Remarques : Pour certains cours, la participation est limitée quant au nombre. Les premières inscriptions seront prises en considération. Les collègues voudront bien prévoir un ou deux cours de remplacement pour le cas où l'un ou l'autre de ceux-ci ne pourrait avoir lieu.

Renseignements et inscriptions sont à adresser à M. M. Turberg, président de la SJTMRS, 16, chemin des Places, **Delémont**, jusqu'au samedi 10 mars 1962.

Nous cherchons pour

jeune homme

suisse allemand de 17 ans **emploi comme aide** dans home d'enfants de Suisse romande, avec possibilité de se perfectionner pour l'Ecole normale. Ce jeune homme est capable de surveiller les enfants et de donner des leçons de musique et autres.

S'adresser à

Fritz Trösch, directeur
Kirchlindach/BE

Que faisaient les magisters de nos écoles normales ?

Nous ne partageons pas l'opinion commune qui veut que l'auteur d'un factum anonyme soit méprisable. Nous admirons au contraire l'homme qui résiste à l'envie de signer un article où il a mis le meilleur de lui-même. Cette abstention suppose une forme d'humilité à laquelle nous sommes particulièrement sensible, car nous n'avons jamais su, hélas, renoncer à signer nommément un article.

Deux de nos collègues anonymes ont eu la chance de recevoir une invitation adressée aux maîtres des cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg et Neuchâtel. Ils étaient priés d'assister à une conférence de M. Gattegno sur la méthode Cuisenaire, le samedi 27 janvier, à l'Université de Genève.

Dans l'« Educateur » du 23 février, nos deux instituteurs anonymes, s'étonnant, à juste titre, d'avoir été les seuls Jurassiens présents à la conférence, se demandent : « Que faisaient les magisters de nos écoles normales ? »

Nous respectons trop la vie privée de nos collègues pour nous poser semblable question. Aussi, ne sommes-nous pas à même de renseigner les « deux participants » inconnus.

Nous n'épiloguerons pas non plus sur la définition que donne le Petit Larousse de magister : pédant insupportable ; mais nous admirons au passage l'esprit corporatif qui anime nos deux censeurs.

Nous aimerions toutefois les rassurer en ce qui concerne l'enseignement de l'arithmétique par la méthode des nombres en couleurs dans les classes d'application de Porrentruy. Nous nous limitons volontairement au domaine qui nous est familier, car il ne nous appartient pas d'apprécier l'enseignement des mathématiques dans nos écoles normales.

En mai 1955, Messieurs les inspecteurs et le comité central de la SPJ, présidé par M. Guéniat, directeur de l'Ecole normale, avaient invité M. Gattegno à exposer les rudiments de la méthode Cuisenaire au corps enseignant jurassien et aux normaliens.

A partir de cette époque, nous dit-on, les boîtes de réglettes ont été introduites dans les classes d'application de Porrentruy. Nous ne savons pas si « le bon grain a été semé dans un terrain rocailleux », comme le pensent nos deux collègues, mais nous inclinons à croire avec eux que les pédagogues jurassiens (maîtres d'application y compris), à part de rarissimes exceptions, n'ont pas été en mesure d'utiliser toutes les possibilités qu'offrent les nombres en couleurs.

En effet, un des promoteurs de la méthode en Suisse romande et en France, notre excellent collègue M. Léo Biollaz, maître d'application à l'Ecole normale des instituteurs du Valais, estime qu'on ne saurait, en une demi-journée, initier les instituteurs à l'enseignement du calcul par les nombres en couleurs. La lecture des manuels Cuisenaire est insuffisante : il est indispensable de suivre un cours d'introduction. Ce témoignage est d'ailleurs confirmé par M. Cuisenaire lui-même.

Nous ignorons si nos deux dénigreur anonymes ont suivi un des cours normaux suisses donnés à Sion entre les 10 et 26 juillet 1961. Pour notre part — on nous pardonnera le ridicule de parler de nous — nous avons sauté sur l'occasion que nous offrait la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire qui, pour la première fois, mettait sur pied un cours intitulé « L'apprentissage du calcul par la méthode des nombres en couleurs ».

Nous en sommes revenu enthousiasmé, le mot n'est pas trop fort, et nous avons immédiatement suggéré à M. Berberat, inspecteur et président de la Commission jurassienne des cours de perfectionnement, d'organiser dans le Jura des cours d'initiation à cette méthode que l'on peut sans exagérer, qualifier de révolutionnaire. Nous sommes heureux d'apprendre par nos deux collègues anonymes que « M. Berberat prépare une offensive de grand style pour convaincre le corps enseignant jurassien. » Nos vœux sont comblés, et nous nous réjouissons par avance de recevoir des élèves au degré moyen (ils nous viennent de quatre classes différentes) qui auront appris, dès la première année, la manipulation des réglettes. Et, lorsque nous aurons suffisamment et honnêtement expérimenté cette méthode, comme nous nous emploierons à la proposer aux stagiaires de l'Ecole normale !

Quant aux « livres obligatoires de calcul, qui ont fait leur temps et qui sont enfantins pour ne pas dire fastidieux », nous nous permettons de penser que nos deux instituteurs anonymes sont bien sévères à l'endroit de M. Marius Fromageat. Nous leur apprendrons au surplus que, dans l'attente des décisions qui seront prises, sur le plan romand, au congrès de Bienne, le 23 juin prochain, la Commission jurassienne des moyens d'enseignement a décidé de ne rééditer aucun manuel, mais à part ceux qui sont en travail depuis plus d'une année, et qu'elle n'exclut pas a priori de nouvelles éditions inspirées par la méthode, admirable, des nombres en couleurs.

Au demeurant, nous regrettons avec nos collègues chargés de la formation des futurs instituteurs et institutrices, que l'article auquel nous avons estimé devoir répondre, ait été, tant par le fond que par la forme, de nature à laisser croire que nos écoles normales restent indifférentes à de tels problèmes, alors qu'elles ont, semble-t-il, suffisamment démontré leur souci d'évolution et d'adaptation aux méthodes nouvelles.

Enfin, comme de l'avis de M. Biollaz, il faudra des moniteurs dans le Jura pour le prochain cours de perfectionnement sur les nombres en couleurs, nos deux instituteurs (qui sortiront alors de l'anonymat) seront tout désignés. Ils possèdent sans nul doute une longue pratique de la méthode Cuisenaire, car ce n'est pas en participant à un colloque, un samedi après-midi, qu'on est en mesure d'en parler si savamment.

Pierre Henry.

LE MOT POUR RIRE



La quatrième légende primée :

Fi les cornes !!!

E. Monnier, rue Industrielle 48, Moutier.

La réforme scolaire française

Dans le cadre des activités du Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire vaudois, le professeur Georges Panchaud a organisé un voyage d'études à Dijon, en octobre 1960, auquel participèrent une quinzaine d'enseignants primaires et secondaires.

Grâce au Centre régional de documentation pédagogique de l'Académie de Dijon, à son directeur M. Lavaux et à ses collaborateurs, dans l'espace d'une courte semaine, les participants eurent la possibilité de visiter des écoles de tous les types, de prendre contact avec leurs dirigeants et leurs maîtres, de bénéficier des explications claires et précises de M. l'Inspecteur d'Académie.

Ils ont contracté ainsi à leur égard une grande dette de reconnaissance.

On peut se demander s'il vaut encore la peine de publier en 1962 des articles écrits à la suite d'un voyage en 1960. Il semble pourtant que ces pages n'ont pas perdu de leur actualité. Elles nous renseignent sur l'origine et les modalités d'une réforme qui n'était alors qu'à ses premiers mois d'existence. Aujourd'hui, mieux qu'en 1960, il est possible de voir les qualités et les défauts du système introduit dans l'organisation scolaire de nos voisins et amis.

Le 6 janvier 1959, le général de Gaulle a promulgué une ordonnance prolongeant la scolarité obligatoire de 14 à 16 ans et un décret portant réforme de l'enseignement public en France.

L'histoire de ces textes nous est donnée par Robert Pasche dans l'article qui suit. Je voudrais, en guise d'introduction, souligner l'importance et l'intérêt, pour nous, en Suisse romande, de cette réforme.

L'une et l'autre des décisions prises en 1959 procèdent de ce désir, ressenti partout dans le monde, d'augmenter le niveau d'instruction de tous les individus pour répondre aux besoins d'une civilisation de plus en plus technique.

Il ne suffit cependant pas de prolonger la durée de la scolarité obligatoire, il faut encore prospecter toutes les intelligences du pays et, pour cela, il est nécessaire d'orienter chaque enfant vers le type d'études qui mettra le mieux en valeur ses capacités. La « prolongation de la scolarité exige une répartition rationnelle des élèves entre les diverses formes d'enseignement. Sur le plan même de la rentabilité, cette idée s'impose ; ce ne serait pas "investir à plein profit" que de laisser s'attarder dans des enseignements ne leur convenant pas une partie, si faible soit-elle, des adolescents désormais tous "scolarisés" ». (Leherpeux : *Le cycle d'observation*, brochure publiée par la Librairie Armand Colin, p. 4.)

De ces exigences est née l'institution d'un cycle d'observation, sorte de gare de triage à partir de laquelle chaque enfant est aiguillé sur la ligne qui correspond le mieux à ses aptitudes et à ses goûts.

La plupart des systèmes institués, ou projetés, dès la fin de la seconde guerre mondiale, en Europe, contiennent ce cycle d'orientation d'une ou deux années, intercalé entre les enseignements primaire et secondaire. Il ne faut toutefois pas se cacher que cette articulation est le point délicat de toute organisation scolaire que l'on désire mettre sur pied aujourd'hui.

On se trouve, en effet, placé devant trois questions auxquelles il n'est pas possible, à un esprit soucieux de tenir compte de tous les éléments, de répondre sans hésitation. A quel âge faut-il placer ce cycle ? Le plus

tard possible, répondent les uns, pour éviter toute orientation mal fondée ; le plus tôt possible, rétorquent les autres, pour que les élèves les mieux doués ne perdent pas leur temps en compagnie de la masse. Qui doit passer par ce cycle ? Tous les enfants si l'on désire ne gaspiller aucun talent ; les seuls élèves capables de suivre l'enseignement secondaire si l'on ne veut pas alourdir inutilement les classes. Enfin, à qui va-t-on confier ces classes ? Aux instituteurs qui connaissent déjà ces élèves ou aux maîtres secondaires qui savent quelles sont les exigences des études ultérieures ?

Les réponses à ces trois questions conditionnent la structure que prendront les institutions scolaires. C'est ainsi que la Suède vient d'introduire un cycle d'orientation commun à tous les enfants à un âge donné, que Genève et Neuchâtel élaborent des projets comportant une école moyenne par laquelle passeraient tous les écoliers, tandis que la réforme vaudoise de 1956 — qui ne portait d'ailleurs que sur l'enseignement secondaire — a institué un cycle d'orientation à la seule intention des élèves admis dans les collèges.

Le système français est un compromis. L'idée d'une école moyenne ayant suscité de vives oppositions dans les milieux universitaires, on n'a pas osé changer la structure générale. Le cycle d'observation de deux ans a simplement été introduit dans les divers établissements qui, jusqu'à présent, dispensaient, soit un enseignement du second degré long, soit un enseignement court.

Il y a ainsi des classes d'observation attachées aux lycées classiques et modernes comme aux collèges d'enseignement général (anciennement appelés cours complémentaires). A titre de comparaison, disons que ce système appliqué au régime vaudois aurait conduit à l'organisation d'un cycle d'orientation dans les Collèges classique et scientifique, à l'Ecole supérieure de jeunes filles, maintenus distincts, et en dotant les classes primaires supérieures, elles aussi, d'un même cycle.

Dans l'esprit des réformateurs français, l'enfant entrant dans l'une des classes d'orientation peut être transféré d'un établissement à un autre au vu des observations faites à son sujet. Comme après le pre-

mier trimestre déjà intervient l'option du latin, un élève d'un collège d'enseignement général, jugé capable d'entreprendre l'étude de cette discipline devrait passer dans un collège classique et, réciproquement, l'enfant jugé inapte à un enseignement du second degré long devrait logiquement être envoyé dans un collège d'enseignement général. Ces passages ne se sont pas révélés, pour l'instant, très aisés. Si les lycées sont prêts à se débarrasser des élèves les moins doués en les transférant dans les collèges, ceux-ci ont quelque répugnance à se défaire des meilleurs éléments de leurs classes au profit des lycées.

De plus, il est clair que la répartition de la clientèle scolaire, au départ, continue à se faire, en grande partie, selon les habitudes traditionnelles des familles. Le brassage des milieux sociaux est donc moins grand que certains le souhaitaient.

La proportion des élèves qui ont passé par le cycle d'observation a été, pour la première année, d'environ 50 % de la population des classes d'âge intéressées. Pour les responsables, « le premier objectif de la réforme » est bien de scolariser dans le cycle d'observation la totalité des enfants des cours moyens 2e année, qui auront acquis la formation élémentaire normale et rempliront les conditions d'âge réglementaire » (circulaire ministérielle du 16 décembre 1960).

Seuls ceux qui n'acquerront jamais les indispensables « mécanismes de base » n'entreront pas dans le cycle d'observation. L'admission se fait sur les éléments d'un dossier scolaire établi par l'école primaire ou à la suite d'un examen pour les cas-limite et les élèves des écoles libres.

Il semble qu'il sera difficile de faire passer un nombre beaucoup plus grand d'élèves par le cycle d'observation en maintenant cette répartition des enfants entre des établissements aussi dissemblables que les lycées et les collèges d'enseignement général. Si le programme est le même, le personnel est très différent par sa formation. Les conditions ne sont donc pas les mêmes dans les classes de 6e et de 5e d'un lycée classique, d'un lycée moderne et celles d'un collège d'enseignement général.

Toute réforme se heurte inévitablement à des critiques. Celles-ci n'ont pas manqué de se faire jour dès la mise en application.

Si tout le monde admet le bien-fondé des intentions des réformateurs, on met en question l'efficacité des moyens utilisés pour les réaliser. Les uns estiment qu'on est allé trop loin ; les autres, au contraire, jugent cette réforme insuffisante.

Les premiers, qui se recrutent surtout parmi les professeurs de l'enseignement secondaire, pensent que le cycle d'observation aboutira à une « primarisation » des classes de 6e et de 5e. Or le prestige intellectuel de la France viendrait de la formation de ses élites et de la manière dont la culture leur est dispensée par l'enseignement secondaire. « Cette culture est irrémédiablement compromise, selon eux, si les enfants aptes à la recevoir ne sont pas, dès leur jeune âge — et les années de 11 à 13 ans ont pour eux une importance capitale — mis en contact avec des maîtres hautement cultivés. » (Leherpeux, *op. cit.*, p. 6.)

Leur second grief touche à la place faite aux humanités classiques. Les Instructions du 19 octobre 1960 recommandent d'orienter les bons élèves aussi bien vers les sections modernes que classiques. « Car il serait vraiment inadmissible, à notre époque, de réserver aux seules humanités classiques le privilège de la haute

culture. Administrateurs et professeurs commettraient une grave erreur s'ils dirigeaient systématiquement les meilleurs vers les sections classiques. »

C'est là une prise de position importante qui ne pouvait que provoquer les appréhensions légitimes de ceux qui estiment que, sans latin, il n'y a pas de culture véritable.

Aux craintes de ceux qui pensent que l'on est allé trop loin, les partisans de la réforme répondent que l'orientation va permettre de débarrasser les lycées d'une pléthore d'élèves qui les encombraient jusqu'à maintenant et que l'enseignement secondaire, loin d'être détérioré, sera revalorisé puisqu'il n'accueillera dans son cycle long que des élèves préalablement distingués. Quant au latin, il va s'introduire là où il n'avait encore jamais pénétré ; des écoliers qui, dans l'ancien régime, en auraient été à tout jamais privés pourront désormais en profiter.

J'ai eu l'occasion d'entendre, aux Journées d'études du groupe français d'Education nouvelle, à Caen, en septembre 1961, les critiques de ceux qui estiment que la réforme actuelle n'en est pas une, qu'elle est même un dangereux camouflage des idées qui avaient été à la base du projet d'après-guerre Langevin-Wallon dont ils sont les admirateurs convaincus.

L'introduction du cycle d'observation est certes à leurs yeux une conquête valable, mais les conditions dans lesquelles il est organisé lui enlèvent la plus grande partie de son efficacité.

Un choix fait entre 11 et 13 ans, au moment où l'évolution de l'intelligence n'est pas achevée, est une erreur ; il faudrait attendre deux ans de plus.

Dans la pratique actuelle, on ne peut vraiment pas parler d'orientation. On met tous les bons élèves dans les sections classiques et tout se passe comme si le système avait été organisé pour recruter des latinistes.

Quant à la répartition des élèves entre les lycées et les collèges, elle permet aux classes possédantes de garder leurs établissements à eux.

Les maîtres du second degré se plaignent du niveau inférieur des élèves, ce qui n'a rien d'étonnant puisque le 50 % des enfants sont dans ces classes et que beaucoup d'entre eux n'ont pas encore atteint leur plein développement intellectuel. Il faudrait d'autres méthodes et, par conséquent, une autre formation du corps enseignant et une autre attitude de celui-ci à l'égard de l'élève.

Enfin, il est vain de vouloir faire de l'orientation quand, à la fin du cycle d'orientation, les parents ne peuvent mettre leurs enfants dans les collèges modernes ou techniques, faute de place.

Pour ces adversaires d'une réforme manquée, il faudrait en revenir aux principes du projet Langevin-Wallon et instituer une école moyenne par laquelle passeraient tous les enfants avant la diversification des études.

On le voit, l'accord est encore loin de se faire entre des positions aussi divergentes.

Deux conceptions de l'école se heurtent : celle qui, posant *a priori* les exigences nécessaires à la formation des élites, procède par éliminations successives de tous ceux qui semblent, à première vue, ne pas pouvoir satisfaire à ces exigences, et celle qui, faisant confiance aux possibilités de l'enfant, retarde le plus longtemps possible les choix décisifs, organise le programme et choisit les méthodes en fonction de l'écolier. La première de ces conceptions est dans la tradition séculaire de l'Université française, la seconde s'inspire de

la psychologie et de la pédagogie modernes dont les postulats sont loin d'être acceptés par tous.

La réforme française contient bien des dispositions intéressantes et souvent heureuses qui sont relevées dans les articles qui suivent et qui ont été écrits par les participants à notre voyage. J'ai tenu à mettre l'accent sur l'institution du cycle d'observation, car il est la pierre angulaire de tout le système et a pour nous une valeur exemplaire.

Je ne puis m'empêcher de penser que la solution adoptée est le résultat d'un compromis et qu'elle n'est ainsi pas très logique. Face au problème de l'articulation primaire-secondaire, il n'y a guère, me semble-t-il, qu'une seule alternative : l'école moyenne ouverte à tous, ou le cycle d'orientation destiné aux seuls élèves de l'enseignement secondaire réunis dans des établissements à sections multiples.

Georges Panchaud.

L'histoire d'une réforme

Je suis chargé de vous présenter l'école française à travers les textes, si j'ose m'exprimer ainsi.

Tirons, d'une *Note à l'attention des pédagogues étrangers*, par M. Marcel Leherpeux, délégué à la documentation pédagogique pour l'Académie de Paris, le passage suivant :

Ecole française avant la réforme

« Pour bien faire comprendre les mesures qui sont ou qui seront prises dans le cadre de cette réforme, il n'est sans doute pas inutile de rappeler sommairement les grands traits de l'organisation présente. Cette organisation a sans doute pour principal défaut de ne pas correspondre à un plan d'ensemble, ayant été conçue progressivement au fur et à mesure des besoins, et sans qu'on ait eu — le plus généralement — le courage d'abattre les constructions anciennes quand on en dressait de nouvelles. Les jeunes Français vont obligatoirement à l'école de 6 à 14 ans. Mais c'est à l'âge de 11 ans qu'ils doivent déterminer leur avenir scolaire, soit qu'ils restent à l'école primaire (c'est le cas pour plus des deux tiers d'entre eux) jusqu'à l'achèvement de la scolarité obligatoire, soit qu'ils décident de poursuivre plus longtemps leurs études.

» Ceux qui sont restés à l'école primaire jusqu'à 14 ans sont pratiquement condamnés à ne jamais aller plus loin (à peine 2 % y parviennent), sinon à recevoir une formation technique élémentaire dans des établissements du type centres d'apprentissage (scolarité de 14 à 17 ans sanctionnée par un certificat d'aptitude professionnelle).

» Les autres s'engagent dans un enseignement général court, dispensé notamment par les cours complémentaires (11 à 15 ou 16 ans) où des maîtres du premier degré enseignent selon un programme très voisin de celui du premier cycle (quatre premières années) de l'enseignement du second degré. Les autres choisissent l'enseignement général long ou du second degré, dispensé par les lycées et collèges, qui conduit au baccalauréat et par là à l'enseignement supérieur. A 11, 12 ou 13 ans, de faibles contingents se détachent des enseignements généraux pour entrer dans un enseignement technique que l'on pourrait appeler enseignement technique du second degré, par opposition à celui des centres d'apprentissage dont il a été fait mention plus haut, et qui conduit soit à des fonctions de maîtrise ou de cadres moyens du commerce et de l'industrie (grâce à divers brevets que l'on acquiert vers l'âge

de 19 ans), soit, en vertu de réformes d'esprit très démocratique intervenues depuis la Libération, à des fonctions de cadres supérieurs, au besoin grâce à un passage par l'enseignement supérieur des Facultés ou des grandes écoles rendu possible par la création de baccalauréats de l'enseignement technique.

Inconvénients de l'ancien système

» Les inconvénients les plus graves, et le plus souvent signalés, d'un tel système sont essentiellement de deux sortes : d'abord un certain enchevêtrement entre les diverses branches de l'enseignement, ensuite une différenciation prématurée qui entraîne des orientations hâtives que ne justifie bien souvent aucun critère raisonnable.

» L'enchevêtrement est surtout en ceci que la conception même d'enseignement du second degré est jusqu'ici restée très confuse dans l'esprit des Français. On se plaint généralement de ce que l'enseignement du second degré est trop fréquenté, et l'exposé des motifs de l'ordonnance du 6 janvier 1959 dénonce une véritable pléthore. « Notre enseignement secondaire, y est-il dit (et il convient de souligner ici le mot secondaire)... notre enseignement secondaire s'affaiblit et » menace de succomber sous la pléthore. Alors que » cette vague (la vague de l'accroissement des effectifs) » n'a encore recouvert que ses deux premières années, » comment accepter la perspective de lycées bientôt » submergés par un million d'élèves dont la moitié sans » doute n'y seraient entrés qu'en méconnaissant leurs » véritables aptitudes. » On n'a, en vérité, jamais pris clairement conscience de la transformation profonde qui s'est accomplie en France dans le temps de la deuxième guerre mondiale et qui a consisté dans la fusion en un unique « enseignement du second degré » des deux enseignements nettement différenciés qui existaient jusque là sous le nom d'« enseignement secondaire » et d'« enseignement primaire supérieur ».

» Le premier conduisait, de toute tradition, par la voie du baccalauréat et de l'enseignement supérieur, auquel seul il donnait accès, vers les carrières libérales et les postes de direction.

» Le second, organisé dès le début de la IIIe République, ne débouchait pas sur le baccalauréat ; il donnait accès à des postes subalternes et à des emplois de cadres moyens.

» La fusion de l'un et de l'autre avait été voulue avant la guerre par des démocrates sincères, pour qui

rien ne justifiait que la « clientèle » de l'enseignement primaire supérieur issue (c'était le cas) de la partie inférieure de la bourgeoisie et de quelques éléments du prolétariat fût condamnée aux emplois médiocres alors que les enfants de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie, qui entraient tout naturellement dans l'enseignement secondaire, se voyaient réserver les emplois supérieurs. Elle fut réalisée, sous l'occupation, par des hommes dont il n'est pas interdit de penser qu'ils avaient quelque méfiance à l'endroit de l'esprit trop républicain et trop franchement démocratique de l'enseignement primaire supérieur, esprit qu'ils espéraient voir s'atténuer au contact de l'enseignement secondaire traditionnel. Quoi qu'il en soit, tout s'est passé comme si, au moment où l'on a réuni les deux enseignements préexistants sous le vocable d'enseignement du second degré, on avait oublié que les deux séries de besoins auxquels ils donnaient respectivement satisfaction continuaient d'exister. Et la confusion s'est encore accrue, semble-t-il, quand, cessant de considérer les cours complémentaires comme ayant leur vocation propre, on a tendance à en faire — toujours dans un esprit de démocratisation — non pas de véritables établissements d'enseignement général court, mais des établissements assurant le premier cycle de l'enseignement du second degré. Il en résulte que le recrutement des cadres moyens — indispensable dans l'organisation administrative et économique contemporaine — est en fait assuré par des candidats qui n'ont pu tirer pleinement parti de l'enseignement où ils se sont engagés, cet enseignement s'étant évertué à conserver les caractéristiques propres de l'enseignement secondaire et ayant proposé à tous, même à ceux qui n'y sont pas aptes, un enseignement dit de culture. De là, *la pléthore de l'enseignement secondaire*, dénoncée par le ministre, *due au fait que beaucoup y entrent en méconnaissant leurs véritables aptitudes*.

» Rétablir des enseignements nettement différenciés, c'est le premier élément de solution, d'autant plus efficace que l'enseignement technique, dont il n'a guère été question ci-dessus parce qu'il se recrute, d'une part, parmi les fils et les filles d'ouvriers et de techniciens, d'autre part — il faut bien l'avouer — parmi les élèves contraints de renoncer à l'enseignement général, bénéficierait de la même distinction en enseignement court et en enseignement long. Mais la solution ne sera complète et efficace que dans la mesure où la distribution des élèves entre ces différentes sortes d'enseignement s'opéra raisonnablement, et non en fonction de critères absolument inadmissibles qui, dans l'organisation présente et malgré les efforts de démocratisation qui ont été signalés plus haut, aboutissent en fait à donner aux jeunes Français des chances proportionnelles au niveau social de leur famille plus qu'à la valeur propre de chacun d'eux. »

Divers projets de réforme

Après cette longue citation sur la situation de l'école française avant 1959, il est indispensable de rappeler qu'au cours des quinze dernières années, plusieurs projets de réforme du système scolaire furent publiés.

Le *Guide pour l'année scolaire* de C. Labrunie, secrétaire principal d'inspection académique (1957) nous donnera de précieux renseignements.

En 1936 déjà, un projet de réforme avait été déposé par le ministre Jean Zay. Puis ce fut la guerre. En 1944, une commission fut réunie sous la présidence de M. le professeur Langevin.

Projet Langevin

L'enseignement, obligatoire jusqu'à 18 ans, est gratuit. Les études supérieures sont aussi gratuites. A chaque âge correspond un seul type d'enseignement, avec un choix de disciplines assez varié pour permettre à toutes les aptitudes de se manifester et de s'épanouir.

De 11 à 15 ans, le cycle d'orientation n'est pas divisé en sections, mais chaque classe offre, à côté d'un tronc commun d'études humanistes, des options dont l'essai permet d'orienter progressivement l'élève. Ces options sont offertes dès l'âge de 12 ans. L'élève peut les garder ou les quitter. A 12 ans commence l'étude du grec, du latin, des langues vivantes et des travaux d'atelier plus poussés.

De 15 à 18 ans, l'enseignement est à plein temps pour les études théoriques, à temps partiel pour celles des branches professionnelle et pratique.

Pour des raisons financières, politiques et sociales, probablement, ce projet ne devint jamais réalité.

Projet M. Billières

Ce projet a voulu aussi corriger certaines injustices sociales, mais il fut jugé trop ambitieux par certains et accusé par d'autres de risquer d'entraîner un retard dans l'apprentissage du latin, dont beaucoup soutenaient avec passion que ce serait en compromettre définitivement l'étude que de ne pas initier les jeunes élèves dès leur onzième année.

Ce projet institue les écoles moyennes (11 à 13 ans) qui doivent supprimer, à partir de 11 ans, le parallélisme du primaire et du secondaire, à un âge où les aptitudes d'un enfant n'ont pu encore se dessiner avec assez de netteté pour qu'on soit en droit de l'engager presque irrévocablement vers tel ou tel type de formation. La condition première d'une œuvre de démocratisation de l'enseignement est donc, dit le projet, de réunir au moins jusqu'à 13 ans, dans une même école, les enfants qui sont aujourd'hui séparés. Ces écoles doivent offrir les mêmes variétés de matières que les actuelles écoles secondaires. Une année d'observation, avec étude d'une langue vivante, des travaux manuels, de la géométrie, par exemple, est suivie d'une année pendant laquelle des matières à options sont données au choix des élèves, notamment l'étude du latin, l'initiation aux mathématiques, l'étude des mécanismes élémentaires, des travaux se rapportant à la vie pratique, etc.

A la sortie de cette école moyenne, une gamme d'enseignements s'offre aux élèves ; elle tend à donner aux techniques des moyens égaux à ceux des autres enseignements. Trois types d'établissements distincts ont été retenus : *écoles terminales, collèges et lycées, ces trois types étant de préférence groupés dans des établissements communs* pour mettre fin aux cloisonnements sociaux que concrétisent trop encore les actuelles structures scolaires, et d'offrir aux élèves des possibilités réelles et permanentes de promotion et de réorientation. Les écoles terminales donnent l'enseignement destiné aux élèves qui ne désirent pas poursuivre leurs études ; les collèges distribuent un enseignement général court et assurent la formation générale et technique aux différents niveaux de qualification professionnelle de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture : professionnels qualifiés, agents techniques, techniciens ; les lycées préparent au baccalauréat.

Réforme de 1959

Dans la note préliminaire de l'ordonnance du 6 janvier 1959 et du décret du 6 janvier 1959, nous lisons :

« La présente ordonnance et le décret portant réforme de l'enseignement public reprennent, pour une très large part le texte du projet de loi qui a fait l'objet, en 1955, des avis favorables, ...de nos conseils d'enseignement et du Conseil supérieur de l'Education nationale », mais le gouvernement actuel a apporté aux dispositions du projet de 1955 « les amendements exigés par l'évolution de la conjoncture et surtout par un souci d'efficacité rapide ».

Voici quelques articles de l'ordonnance :

« *Article premier.* — L'enseignement obligatoire public assure à tous les enfants des conditions égales devant l'instruction.

» *Art. 2.* — L'enseignement obligatoire public comporte trois phases :

» 1) un cycle élémentaire ouvert à partir de la 6^e année, en principe pendant une durée de cinq ans ;

» 2) un cycle d'observation, ouvert après l'enseignement élémentaire, d'une durée de deux ans, et comportant, avec la progression normale des études, l'observation des aptitudes des élèves ;

» 3) jusqu'au terme de l'obligation scolaire, un cycle terminal. »

Il nous semble donc, au début de cette lecture, que nous allons retrouver, dans cette réforme, ce que les projets précédents avaient prévu. Cependant, nous lisons plus loin :

« *Art. 7.* — Les classes qui constituent le cycle d'observation font partie intégrante de l'établissement où elles sont installées.

» *Art. 8.* — Ce cycle comporte l'étude des programmes normaux des classes de sixième et de cinquième

des diverses catégories d'établissements, ces programmes étant, à ce stade, aussi rapprochés que possible.

» *Art. 9.* — Le premier trimestre de la première année scolaire est essentiellement consacré à affermir les mécanismes élémentaires et à unifier les connaissances de base. Les enseignements se subdivisent, dès le début du second trimestre, en une section classique et une section moderne.

» *Art. 10.* — Au terme du premier trimestre, le Conseil d'orientation donne aux familles un premier avis sur le type d'études qui paraît le mieux convenir aux aptitudes de l'enfant. La famille est libre de sa décision. »

Il est évident que si les textes de 1959 se réclament des recherches antérieures, des différences sur des points essentiels n'ont pas manqué de susciter certaines critiques.

Critiques contre la réforme

Au Congrès du Syndicat national des instituteurs, réuni à Strasbourg les 4, 5, 6 et 7 juillet 1960, les participants, constatant que le cycle d'observation tel qu'il est organisé ne réunit pas les conditions d'une véritable orientation scolaire, s'élèvent contre l'option imposée dès le début du deuxième trimestre de la première année d'observation. Le Congrès rappelle avec force que l'institution d'un cycle d'observation implique l'organisation d'un « tronc commun » véritable et demande que la première année du cycle d'observation soit commune à tous les établissements et que la seconde année soit une année de détermination consacrée en partie à des enseignements d'essai.

Mon devoir étant de vous citer quelques textes, je n'allongerai pas. Cette présentation, bien incomplète, me semble suffisante pour que vous puissiez profiter des récits des visites et des commentaires qui vont suivre.

R. Pasche.

Le cycle d'observation

Trois raisons sont à la base de la réforme de l'enseignement en France :

1. la nécessité d'une spécialisation plus poussée dans les études et d'une instruction générale plus vaste. Dans tous les métiers, dans toutes les professions, l'on a besoin de spécialistes; de plus en plus, les machines remplacent le travail des manœuvres. C'est dans la période de scolarité obligatoire que l'enfant doit commencer à acquérir les notions de base de son futur métier. Il est donc nécessaire de l'orienter assez tôt, selon ses goûts et ses capacités. D'autre part, il faut prolonger la scolarité. La nouvelle loi prévoit que l'instruction est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans révolus pour les enfants qui atteindront l'âge de 6 ans à partir du 1^{er} janvier 1959. Il est même envisagé d'étendre la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.

2. le souci de démocratisation de l'enseignement. Tout enfant a droit à l'éducation qui convient à ses capacités. Il faut donc prévoir une série de mesures

pour permettre aux enfants vivant loin des centres, de même qu'aux enfants de condition modeste, d'être sur un pied d'égalité avec les enfants de familles aisées vivant dans les villes. Dans ce but, on multipliera les écoles secondaires décentrées et des bourses seront accordées aux élèves méritants, bourses qui doivent être suffisantes pour qu'ils puissent aller jusqu'à la fin des études pour lesquelles ils sont aptes.

3. la formation des élèves selon leurs capacités, en ayant égard aux besoins de la société. Il faut éviter que les élèves ne se fourvoient parce qu'ils se lancent dans des études pour lesquelles ils n'ont pas les aptitudes voulues, mais il faut aussi éviter que des élèves ayant les aptitudes requises ne se fourvoient dans des études qui ne mènent à rien d'utile ou qui aboutissent à des professions encombrées.

Le principal élément de la réforme est, comme chez nous, la création d'un cycle d'observation qui permet-

tra d'orienter les enfants dans la direction qui les mènera le mieux à l'épanouissement de leur personnalité et au métier ou à la profession pour lequel ils seront le mieux qualifiés et dans lequel ils pourront trouver un emploi qui leur donnera une satisfaction personnelle.

Le cycle d'observation obéit aux principes suivants :

1. L'enseignement est différent de l'enseignement secondaire. A la place des agrégés enseignant chacun sa spécialité, comme c'est le cas dans les lycées, il y a maintenant un *maître de classe* principal qui est chargé d'un groupe de branches et qui suit sa classe pendant les deux années du cycle.

2. Des programmes nouveaux sont introduits. Pour toutes les branches, on prévoit des *travaux pratiques*. Jusqu'à présent, l'enseignement des lycées était avant tout théorique et intellectuel. Les travaux pratiques doivent donner aux enfants, d'une part, une certaine habileté manuelle (confection de reliefs, de modèles, de plans en relations avec les leçons de sciences, de géographie, de géométrie), d'autre part, la possibilité de participer plus activement à la leçon (travaux en équipe, débats, discussions). Pour que ces leçons soient efficaces, le nombre des élèves en est limité : 24 au maximum ; les classes plus nombreuses sont divisées en deux groupes. Outre ces travaux pratiques en équipe, les élèves font des travaux pratiques individuels sans relation avec le programme. Chaque enfant fait une étude sur un sujet qui l'intéresse spécialement. Les centres de documentation pédagogique ont publié des listes de thèmes proposés pour les travaux expérimentaux en indiquant les aspects à étudier et en donnant une bibliographie pour les maîtres, une autre pour les élèves, ainsi que des indications sur les films animés et les films fixes se rapportant au sujet. Comme sujets, citons entre autres la première série de thèmes ; elle a comme base la géographie et les sciences naturelles et pour titre général « L'homme et son milieu », avec, comme thèmes spéciaux : « Le climat et l'homme dans le milieu local », « L'eau et l'homme », « La forêt et l'homme », « Milieu urbain, milieu rural », « Une plante cultivée », « Quelques faits élémentaires d'ordre démographique, économique et social : de la classe à la commune », etc.

3. Le *premier trimestre* du cycle est considéré comme *période de recherche des aptitudes*. Il est d'abord consacré à l'affermissement des connaissances élémentaires, mais, en même temps, l'examen attentif des connaissances, des progrès, des réactions de l'élève sera révélateur de son aptitude ou de son défaut d'aptitude, aux études classiques. A la fin de ce trimestre, les élèves aptes à l'étude des langues anciennes seront séparés des autres et formeront la section classique. Ils commenceront l'étude du latin. Ils n'en resteront pas moins dans le cycle d'observation. D'autre part, les élèves qui se révèlent absolument inaptes sont renvoyés dans le cycle élémentaire, mais il ne s'agit que de cas exceptionnels.

Le cycle d'observation s'adresse en principe aux enfants qui ont appris les mécanismes de base et les connaissances élémentaires, soit aux enfants de 10-11 ans normalement doués. Les autres, du même âge, qui n'ont pas atteint ce niveau de connaissances demeurent dans les classes élémentaires jusqu'à ce que les acquisitions soient assurées ; si elles tardent excessi-

vement, les enfants entrent dans l'enseignement terminal qui leur assure, avec la formation intellectuelle et morale nécessaire à l'homme et au citoyen, une préparation très pratique, susceptible de leur ouvrir les métiers de base, industriels, commerciaux ou agricoles.

On avait d'abord prévu que le cycle d'observation formerait une école moyenne dans laquelle entreraient tous les enfants des écoles primaires et que ceux-ci auraient peu à peu été répartis selon leurs capacités, puis au bout du cycle attribués aux divers enseignements secondaires. Il n'a pas été possible de le faire, car les lycées ont estimé que les enfants que l'on dirigeait vers les études supérieures perdraient trop de temps si, pratiquement, ils ne devaient entrer au lycée qu'à 13 ans, et à partir de ce moment-là parcourir tout le programme prévu pour le baccalauréat sans retarder ce dernier. L'on s'est donc borné à transformer en cycle d'observation les deux classes inférieures des lycées et autres établissements secondaires. Cela n'en représente pas moins une révolution.

L'organisation du cycle et des programmes n'est pas tout. Ce qui est le plus important, c'est l'examen des enfants, la détermination de l'orientation qu'il faut leur donner. Pour cela, le maître de classe joue le premier rôle. C'est lui qui donne le plus grand nombre de leçons à la classe. C'est lui qui est chargé d'établir les fiches d'aptitude des élèves, en collaboration avec les autres maîtres, et d'y noter les réactions individuelles des enfants.

Une fois par mois se réunit le *conseil de classe* groupant tous les professeurs de la classe, car, dans les lycées, à côté du maître de classe, il y a encore un certain nombre de maîtres qui donnent l'enseignement dans leur spécialité (géographie, sciences, dessin, travaux manuels, etc.). Ce conseil discute surtout de la répartition du travail, pour les élèves : dates des travaux écrits, études surveillées.

Pour chaque classe existe en outre un *conseil d'orientation* comprenant le professeur principal, le professeur secondaire et les autres personnes pouvant donner des renseignements soit sur l'enfant (par exemple le médecin scolaire, le professeur de travaux manuels), soit sur les exigences des professions (représentants de l'industrie et du commerce). Ce conseil d'orientation, au vu des rapports des maîtres, de l'examen des fiches d'aptitudes et des résultats scolaires, donne trois conseils. Le premier, à la fin du premier trimestre du cycle ; il indique si l'élève est jugé capable d'étudier avec fruit le latin, dans ce cas les parents peuvent l'inscrire dans la section classique. Le deuxième conseil est donné à la fin de la première année du cycle ; en général, il confirme le premier conseil. Le troisième conseil est donné à la fin du cycle, il indique le genre d'enseignement pour lequel l'enfant semble le plus apte (enseignement terminal qui achève la période de la scolarité obligatoire, enseignement technique court des centres d'apprentissage dénommés « Collèges d'enseignement technique », enseignement général court dans les collèges d'enseignement général, enseignement technique long dans les lycées techniques, enseignement classique ou moderne long dans les lycées classiques et modernes. Les conseils du Conseil d'orientation ne sont pas des ordres. Toutefois, si l'enfant, sur l'avis de ses parents, veut suivre une autre orientation, il doit passer un examen.

Il arrive qu'un certain nombre d'enfants ne manifestent pas encore des dispositions marquées à la fin du cycle d'orientation ; pour ceux-là, on a prévu une

4^e d'accueil qui reçoit aussi les enfants qui, pour cause de maladie, de retard, d'absence, n'auraient pas pu suivre les classes du cycle d'observation. Cette 4^e, grâce à des horaires et des programmes appropriés, mettra ces élèves, après examen de leurs possibilités et de leurs connaissances, au niveau de la forme d'enseignement qui correspondra le mieux à leurs aptitudes.

Pour que l'orientation se fasse impartialement, sans égard aux besoins et aux intérêts particuliers des établissements, on a créé des groupes d'orientation ; ces groupes sont hétérogènes, ils comprennent des représentants de tous les établissements de la région et sont chargés d'examiner chaque cas pour un certain nombre de classes d'origines diverses (classiques, modernes, techniques ou générales) et de voir si l'on peut confirmer l'orientation préconisée par le conseil d'orientation de la classe.

Le cycle d'observation, comme on l'a vu, a été établi avec grand soin. On cherche à connaître le mieux possible les enfants et ensuite à les orienter dans la voie qui semble le plus conforme à leurs goûts et à leurs aptitudes, celle qui leur permettra d'atteindre le but le plus satisfaisant.

Comme ce cycle est de date très récente et qu'il n'y a pas encore d'élèves l'ayant terminé, il n'est pas encore possible d'en voir les résultats pratiques, mais, même si ces résultats ne sont pas aussi spectaculaires que certains l'imaginent, s'il faudra peut-être apporter des modifications dans les détails, la réforme n'en représente pas moins une sensible amélioration sur le système qu'elle remplace, système qui était fondé plus sur les traditions que sur la connaissance des aptitudes des enfants.

Maurice Perret.

Les Collèges d'enseignement général

Origine

En France, les écoles primaires supérieures ne furent jamais très nombreuses : c'étaient des internats qui ne se trouvaient que dans les chefs-lieux départementaux. Mais leurs programmes furent adoptés par les cours complémentaires qui, eux, étaient disséminés dans tout le pays, dans chaque localité de quelque importance. Dès 1960, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation scolaire, ces écoles ont pris le titre de collèges d'enseignement général.

But

Selon l'exposé des motifs accompagnant l'ordonnance de 1959, « cet enseignement conserve pour mission de préparer les adolescents aux nombreux emplois de cadres moyens non techniques, ou peu techniques, c'est-à-dire au secteur « tertiaire » dont on sait le rapide et large développement, et, bien entendu, aux Ecoles normales d'instituteurs ».

Rappelons que l'enseignement général (par opposition à l'enseignement technique) ne donne aucune formation professionnelle, et que le terme de « collège » sous-entend un enseignement secondaire dit « court » qui normalement ne se prolonge pas au-delà de 16 ans. Si les parents ont l'intention de faire poursuivre des études à leur enfant, il est préférable qu'ils le mettent dans un lycée.

Organisation

Actuellement, les collèges d'enseignement général comprennent quatre classes (de la 6^e à la 3^e). Les élèves y entrent à 11 ans (éventuellement 12). L'admission se fait d'après le dossier de chaque élève et l'on n'exige un examen que lorsqu'un élève maintient sa candidature bien que sa moyenne soit insuffisante.

Les classes de 6^e et de 5^e font partie du cycle d'orientation. Les programmes sont exactement les mêmes que dans les lycées. Par contre, les leçons ne sont don-

nées dans la règle que par trois maîtres au lieu d'une douzaine. Comme dans les lycées, les classes sont doublées pendant les travaux pratiques. Dans la mesure du possible, si cela est nécessaire, les autorités scolaires adjoignent aux collèges d'enseignement général un professeur supplémentaire (ancienne lycéenne, professeur itinérant) qui enseigne le latin dès le deuxième trimestre de la 6^e. De cette façon, le plus grand nombre de collèges comprend deux sections (classique et moderne) et tous les raccordements sont possibles avec les lycées.

A la fin de la 5^e, les enfants sont orientés, comme cela est expliqué plus haut, par le Conseil d'orientation. Les meilleurs élèves qui semblent pouvoir faire des études complètes passent au lycée, tandis que les moins bons élèves du lycée reviennent à l'enseignement court. On estime que ces mutations porteront sur le quart des effectifs.

Les collèges d'enseignement général sont formés à proprement parler des classes de 4^e et de 3^e. A partir de 1968, lorsque l'enseignement obligatoire aura été effectivement prolongé jusqu'à 16 ans, il est prévu de créer une cinquième année (classe de 2^e). Cette dernière année sera consacrée — « puisqu'à ce stade toutes les orientations ou réorganisations auront eu lieu — à un enseignement nettement dirigé vers la préparation concrète aux divers emplois non techniques ».

Raccordements et débouchés

Après le premier trimestre de 6^e, on conseille aux élèves d'entrer soit en section classique, soit en section moderne. Par la suite, au cours de la scolarité, de nombreux raccordements sont possibles. Des passages des collèges aux lycées et vice versa sont assurés à la fin de la 6^e, surtout à la fin de la 5^e. De plus, comme les élèves ne commencent l'étude d'une seconde langue étrangère qu'en 4^e, les élèves primaires peuvent encore entrer au lycée à 13 ans sans perdre une seule année, en fréquentant une « 4^e d'accueil ».

On a pu nous citer quelques exemples étonnants

d'élèves qui sont entrés au lycée à 11 ans, qu'on a dirigés plus tard vers un cours complémentaire et qui, à la suite d'un brusque développement, ont pu, sans aucun retard, retourner en 2^e du lycée. En effet, à la fin des études, les collèges d'enseignement général délivrent un brevet d'enseignement général qui permet aux très bons élèves, sur le seul examen de leur dossier, d'entrer dans la section moderne en 2^e du lycée. On met ces élèves dans une classe spéciale où ils n'entreprennent l'étude d'une seconde langue étrangère qu'à ce moment. Ils peuvent ensuite faire des études supérieures, sauf en langues anciennes.

Mais, à la sortie des collèges, le plus grand nombre des élèves entreprend des études commerciales qu'ils peuvent terminer en deux ans.

Une certaine proportion de collégiens passent le concours d'entrée à l'École normale, dont ils forment environ le 60 % de l'effectif. Il est possible qu'à l'avenir ce pourcentage baisse : l'orientation étant mieux organisée, il est probable qu'il ne restera que peu de très bons élèves dans les collèges d'enseignement général.

A la fin de la 3^e des lycées, aucun examen réglementaire n'est prévu. Pourtant, presque tous les lycéens, surtout ceux qui ne sont pas certains de pouvoir achever l'enseignement long, se soumettent à l'examen final des collèges. Ainsi, en cas d'échec, ils posséderont au moins un brevet d'enseignement général. On peut juger par cette pratique de la valeur que l'on attribue en France à ce certificat.

Les horaires

Les horaires sont extraordinairement complexes du fait qu'ils diffèrent pour chacune des quatre années (et même d'un trimestre à l'autre en 6^e et en 3^e), que chaque collège comprend deux sections (classique et moderne) et que, pour sept disciplines, les classes sont dédoublées en deux groupes lors des travaux pratiques. De plus, nous avons constaté dans la pratique quelques dérogations par rapport aux horaires officiels. Afin d'en donner une idée, relevons-en un extrait et portons en regard l'horaire des classes supérieures vaudoises :

	5 ^e moderne (constaté)	3 ^e mod. garçons (officiel)	Sup. Vaud garçons
	h.	h.	h.
Français	6	5	7
Instruction civique	1/2	1	1
Histoire et géographie	2 1/2	3	3
Langue étrangère	5	4	5
Mathématiques et dessin géométrique	4	4	7
Travaux manuels	1	1 1/2	—
Sciences physiques	1	3	2
Sciences naturelles	1 1/2	1	—
Dessin	1	1 1/2	2
Musique	1	1	1
Education physique	2	2	3
Etude	2	?	
Récréations	2 1/2	?	
Histoire biblique	—	—	1
	30	27	32

En classe de 5^e, les vingt-cinq heures et demie d'enseignement se répartissent en dix-sept heures et demie en commun et huit heures avec des classes dédoublées. Les six heures de français comprennent un heure pour chacune des disciplines suivantes : orthographe, grammaire, composition, poésie, lecture expliquée, lecture dirigée.

La section classique a cinq heures de latin, ce qui oblige à réduire l'horaire du français à quatre heures, celui de la langue étrangère à trois heures et à supprimer les travaux scientifiques expérimentaux. Les travaux manuels (officiellement deux heures) nous paraissent extrêmement réduits pour les filles. Il n'y a qu'une récréation d'un quart d'heure par demi-journée. Il est intéressant de voir comment dans la pratique on détermine l'horaire en heures effectives de travail : le temps des récréations est compté à part.

Ce qui frappe dans l'horaire de 3^e, c'est la part considérable prise par les sciences (quatre heures), d'autant plus que les dispositions légales recommandent, quand cela est possible, d'augmenter d'une demi-heure l'horaire des sciences d'observation (ce qui ferait quatre heures et demie).

Pendant les deux derniers trimestres, les filles n'ont que trois heures de mathématiques, tandis que les travaux manuels sont remplacés par deux heures et demie de coupe, puis de puériculture.

Les programmes

Bornons-nous à signaler les dispositions différant le plus de celles que nous connaissons dans notre canton.

D'une façon générale, afin que les raccords soient possibles, les programmes de 6^e et de 5^e sont semblables dans les lycées et dans les collèges d'enseignement général. Dans les grandes classes, le découpage des matières est évidemment différent puisque la scolarité se termine en quatre ans dans l'enseignement long et en deux ans dans l'enseignement court.

Ainsi, en *histoire*, les programmes annuels recouvrent-ils des périodes relativement longues : en 6^e, l'Antiquité; en 5^e, du moyen âge aux guerres de religion; en 4^e, de Henri IV au Congrès de Vienne; en 3^e, de 1815 à la dernière guerre.

En 6^e, le programme de *géographie* porte sur la géographie physique et l'étude de la vie à la surface du globe.

Le programme de *mathématiques* est le même pour les garçons et pour les filles. Pendant le cycle d'observation, une heure hebdomadaire est consacrée à des «travaux pratiques» qui visent à initier les élèves à l'usage de certains instruments, à leur faire comprendre concrètement les définitions de nombreuses figures et à vérifier expérimentalement certaines propriétés. Le professeur veille à établir une liaison parfaite entre ces travaux, l'enseignement théorique et les travaux manuels.

L'étude de l'*arithmétique* cesse après le premier trimestre de 4^e. Dans aucune classe on ne fait de *comptabilité*. Mais la part la plus importante du programme est d'une façon générale plus abstraite que dans nos classes supérieures. La disparité est surtout grande pour les filles qui doivent étudier l'algèbre et la géométrie. Donnons un extrait du programme :

Algèbre. — 4^e : Nombres relatifs ; formule de Chasles ; exposants négatifs. 3^e : relation $y = ax + b$; graphiques ; résolution algébrique et résolution graphique d'une équation du second degré à une inconnue.

Géométrie. — 4° : angle inscrit et angle au centre interceptant un même arc. 3° : lieux géométriques ; trigonométrie ; projections octogonales.

Bien que le nombre d'heures soit réduit, l'*enseignement ménager* est réparti sur les quatre ans. Exemples : 6° , pâte sablée et pâte brisée, cakes ; 5° , crème anglaise ; 4° , pâte feuilletée ; 3° , puériculture.

Que ce soit pour les garçons ou pour les filles, les *travaux manuels* comprennent divers montages pratiques : fixation d'un interrupteur, d'une douille de lampe, etc.

Bien que les collèves d'enseignement général ne paraissent pas aux professions techniques, le programme de *sciences* est nettement plus poussé que chez nous. Il me paraît important de citer les titres des différents chapitres :

6° : Le corps humain - Les vertébrés - Les plantes à fleurs.

5° : Les invertébrés - Plantes sans fleurs - Vue d'ensemble des êtres vivants.

4° : Etats de la matière - L'eau - L'air - Poids d'un corps - Force - Masse - Pression - Température - Quantité de chaleur - Changements d'état - Acides usuels - Bases - Neutralisation - Composition de l'eau - Oxygène - Molécules et atomes - Le charbon - Le calcaire - Les roches - Histoire de la terre.

3° : Chaleur - Electricité - Optique - Chimie organique.

Pour terminer cette rapide description du programme, ajoutons que, dans les classes que nous avons visitées, la *théorie musicale* était mieux assimilée que chez nous, et que dix à quinze heures par année, prises sur l'éducation physique, sont réservées à l'enseignement obligatoire du *Code de la route*.

L'école normale

C'est à l'Ecole normale de jeunes filles que nous nous documentons sur la formation du personnel enseignant primaire. M. Delchet, ancien normalien et actuellement professeur à l'Université, nous y conduit et collaborera avec un professeur de l'établissement pour satisfaire à notre curiosité. Des raisons d'horaires empêcheront une information complète puisqu'il ne nous fut pas possible de voir les normaliennes au travail, mais, le même soir, le visionnement d'un film vint partiellement combler cette lacune, nous donnant une idée de l'atmosphère et des activités d'une école française.

Nous allons donc nous efforcer de rapporter ici l'essentiel de l'important entretien qui nous permit de saisir l'organisation des études normaliennes en France, d'en percevoir avantages et inconvénients.

Les établissements

Chaque département en compte deux : une Ecole normale d'instituteurs et une Ecole normale d'institutrices.

Formation des professeurs

Anciennement, les instituteurs primaires pouvaient être nommés, sur proposition de leur inspecteur, mais sans formation supplémentaire, professeur dans un cours complémentaire.

De nos jours, un examen de licence et un stage pratique sont exigés. Comme tous les normaliens sont bacheliers, il leur est aisé de poursuivre leurs études par une année de propédeutique, puis par la préparation d'une licence dans un domaine de leur choix. Les inspecteurs d'Académie facilitent cette formation postérieure en nommant les candidats dans les écoles proches de centres universitaires.

Conclusion

En cours de lecture, chacun aura pu comparer l'organisation scolaire française à celle qu'il connaît dans son canton. En ce qui nous concerne, en voyant le magnifique développement des collèves d'enseignement général (qui seront appelés à resserrer encore davantage leur réseau), nous avons été confirmés dans l'idée que nos classes supérieures vaudoises avaient bien leur raison d'être. Mais, ce qui nous a le plus frappé, c'est la coordination et la collaboration qui existent entre les lycées et les collèves d'enseignement général.

Un voyage d'étude est l'occasion de repenser les réalisations auxquelles nous tenons, mais aussi d'entrevoir quelques réformes souhaitables dans les institutions auxquelles nous sommes trop habitués. Il est étonnant de voir comment deux pays voisins ont choisi des solutions si différentes pour résoudre les mêmes problèmes d'organisation. Celui qui passe une fois une frontière est bien obligé d'admettre que les solutions possibles sont nombreuses et que des dispositions qu'il n'imaginait pas sont pour le moins aussi satisfaisantes que celles qu'il connaissait. *Yves Menthonnex.*

L'une et l'autre sont des internats, mais les élèves qui habitent le chef-lieu ou ses environs ont la liberté de regagner chaque jour leur domicile.

Le recrutement

Il est départemental.

Sont admis à se présenter au concours d'admission les candidats âgés de 15 ans au moins et de 17 ans au plus, en possession des titres suivants :

a) Brevet élémentaire (BE), délivré à la fin des études dans les collèves d'enseignement général, anciennement nommés : cours complémentaires (enseignement général court) ;

b) Brevet élémentaire du premier cycle (BEPC), délivré à la fin des classes de 3° (4° année d'études) dans les lycées.

La répartition des candidats suivant leur provenance scolaire révèle, on s'en doute, des différences marquées. Le collève d'enseignement général est le plus grand « fournisseur » de l'Ecole normale, la section moderne

du lycée fait honorablement sa part ; quant à la section classique, elle n'y envoie que peu d'élèves !

Les élèves admis à la suite de ce concours entrent en première année d'Ecole normale. Ils sont rémunérés pendant toute leur scolarité.

Les études à l'Ecole normale

Les études à l'Ecole normale comprennent deux phases bien distinctes :

- a) La formation générale qui conduit au baccalauréat ;
- b) La formation professionnelle.

Formation générale

Elle se divise en deux parties. A la fin de la deuxième année, les élèves peuvent subir l'examen du baccalauréat première partie. Une nouvelle année d'études les conduit à l'examen de baccalauréat deuxième partie (fin de la troisième année d'études à l'Ecole normale).

Formation professionnelle

Elle est ouverte non seulement aux élèves réguliers de l'Ecole normale qui viennent d'obtenir leur baccalauréat, mais aussi aux bacheliers provenant des lycées départementaux ; précisons toutefois qu'un concours d'entrée leur est réservé.

Au cours de la première année de formation professionnelle, qui constitue la quatrième et dernière année de l'Ecole normale, les cours théoriques alternent très régulièrement avec les exercices pratiques. Le programme de ces cours comprend la pédagogie, la psychologie, la musique, le dessin, entre autres.

Les maîtres de culture générale sont chargés d'enseigner la didactique de leur discipline. Les leçons-modèles illustrent ces cours et se déroulent dans les écoles annexes (nos classes d'application).

De plus, au début de chaque trimestre, et pendant un mois, l'élève quitte l'Ecole normale pour aller travailler comme stagiaire dans une classe dite d'application (nos classes de stages).

Cours théoriques et exercices pratiques sont complétés par des travaux personnels de recherche dans divers domaines : réflexion, psychologie, sociologie, documentation.

Epreuves de fin d'études d'Ecole normale

Son année de formation professionnelle accomplie, l'élève est soumis à une série d'épreuves qui lui permettront d'obtenir son certificat de fin d'études d'Ecole normale (CFEN).

Les épreuves sont les suivantes : pour l'écrit, pédagogie générale, didactique spéciale ; pour l'oral, psychologie infantine, morale professionnelle, présentation du travail personnel, musique et, pour les jeunes filles : couture.

Achèvement de la formation professionnelle

En possession de leur certificat de fin d'études à l'Ecole normale, les candidats sont appelés à tenir une classe de stagiaires. Il s'agit là d'une mesure récente due à la pénurie du personnel. Ils ne seront titularisés, c'est-à-dire brevetés et nommés, qu'après avoir subi

avec succès, en janvier de la même année scolaire, les épreuves du CAP (certificat d'aptitudes pédagogiques).

Ces épreuves se déroulent dans la classe du candidat qui « fait classe », comme on dit volontiers outre-Jura, sous l'œil et l'oreille critiques de l'inspecteur primaire et de deux instituteurs.

Que penser du système ?

Comme tout système, celui de nos voisins présente des avantages et des inconvénients. Nos interlocuteurs ne nous ont fait mystère ni des premiers, ce qui se comprend, ni des autres, ce qui est tout à leur honneur.

Examinons d'abord les avantages :

1. L'internat, comme d'ailleurs les études poursuivies dans une Ecole normale, permettent de créer chez les maîtres primaires un solide esprit de corps, garant des vertus civiques et professionnelles. Preuve en soit le premier geste du régime de Vichy qui consista à supprimer les Ecoles normales afin de briser l'esprit de corps des instituteurs laïques ;
2. Le normalien touche, en fait, un présalaire, présentant sur notre « prêt d'honneur » l'énorme avantage de ne pas être soumis à l'obligation de remboursement. Précisons toutefois que les normaliens s'engagent, lors de leur entrée à l'Ecole normale, à servir dans l'enseignement public (primaire ou autre) pendant dix ans. S'ils ne respectent pas cet engagement, ils sont tenus de rembourser le montant de leurs frais d'études et de pension à l'Ecole normale. Des bourses sont cependant allouées aux élèves les plus doués afin de leur permettre de poursuivre leurs études ;
3. Culture générale et formation professionnelle sont nettement séparées dans le temps, solution qui permet une efficacité plus grande de chacun de ces objets d'étude ;
4. L'exigence du baccalauréat à la fin de la période de formation générale assure au personnel enseignant une solide culture générale, facilite une orientation différente pour les candidats qui ont mal choisi leur voie, ouvre le chemin à la promotion sociale : professeurs de collèges d'enseignement général, instituteurs spécialisés, directeurs d'école ;
5. L'organisation de la formation professionnelle en deux paliers successifs (une année professionnelle à l'Ecole normale et une année à la tête d'une classe) permet une acquisition progressive du « métier » et évite de placer les jeunes enseignants devant une néfaste autant qu'invraisemblable accumulation de difficultés ;
6. Savoir enseigner est une chose, pouvoir tenir une classe en est une autre. Cette différence a été clairement marquée, en France, par l'obtention nécessaire de deux titres différents : le certificat d'études d'Ecole normale (capacité d'enseignement) et la titularisation (aptitude à tenir une classe).

Les désavantages portent sur trois points :

1. Le premier touche au problème de la pénurie du personnel enseignant, qui n'est pas propre à notre pays. En effet, le baccalauréat ouvre aussi bien les portes des études supérieures que celles de la profession de maître primaire. Aussi nombreux

sont finalement les normaliens qui optent pour la première possibilité, et ce ne sont pas les moins capables. Un très fort courant dans ce sens, courant sans cesse accru, se manifeste auprès des candidats venus à l'Ecole normale pour la formation professionnelle seulement, attitude encouragée par les directeurs et directrices d'Ecole normale pour les meilleurs de leurs élèves ;

2. L'enseignement des didactiques par les maîtres spécialisés de culture générale entraîne tout naturellement un manque d'unité dans la ligne, la pensée pédagogique donnée aux débutants, lesquels, pour les premiers pas, ont besoin de certitudes, de principes simples, peu nombreux et éprouvés ;
3. Ce manque d'unité se retrouve lorsqu'on considère les deux étapes de la formation professionnelle. L'année terminale de l'Ecole normale, premier stade de la formation, dépend, bien sûr, de l'Ecole normale. L'année de stage, second stade de la formation, dépend de l'inspecteur primaire, d'où rupture dans l'esprit du débutant. En effet, ce que l'Ecole normale apporte, c'est d'abord la sécurité des premiers pas, la recherche des moyens divers concourant au but à atteindre, la recherche d'une ligne générale, d'un enseignement qui soit fonction de la psychologie enfantine, qui soit conditionné par l'enfant, et surtout une atmosphère de discussion possible dans un esprit de recherche. Bien modestement sans doute, l'Ecole normale tente d'élever le débat.

Ce que l'inspecteur désire avant tout, et c'est son rôle, c'est une certaine efficacité de l'enseignement. La pratique du métier instruit vite et rudement ! Ce serait beaucoup déjà d'avoir de « la discipline » ! Allant au plus pressé, le jeune maître se jette sur les recettes d'ordre pratique. Il tend plus à distribuer le travail et à le contrôler qu'à « enseigner ». Ayant goûté aux

trucs de la facilité, retrouvera-t-il le chemin de la vraie pédagogie, celle qui est fidèle aux lois de la psychologie et qui répond aux nécessités de notre temps ?

Le problème de l'articulation entre l'Ecole normale et l'inspecteur n'est pas plus résolu en France qu'ailleurs. S'il ne l'est pas, c'est probablement que cette articulation, répondant à deux impératifs différents et à deux administrations différentes, n'est pas aisée à organiser. Elle est pourtant indispensable et dictée par le bon sens même. Cependant, là aussi, on a préféré la coupure qui a l'avantage de la netteté.

Face à la pénurie

Comme nous l'avons dit précédemment, la pénurie de personnel enseignant primaire se fait cruellement sentir en France comme chez nous, peut-être plus cruellement encore.

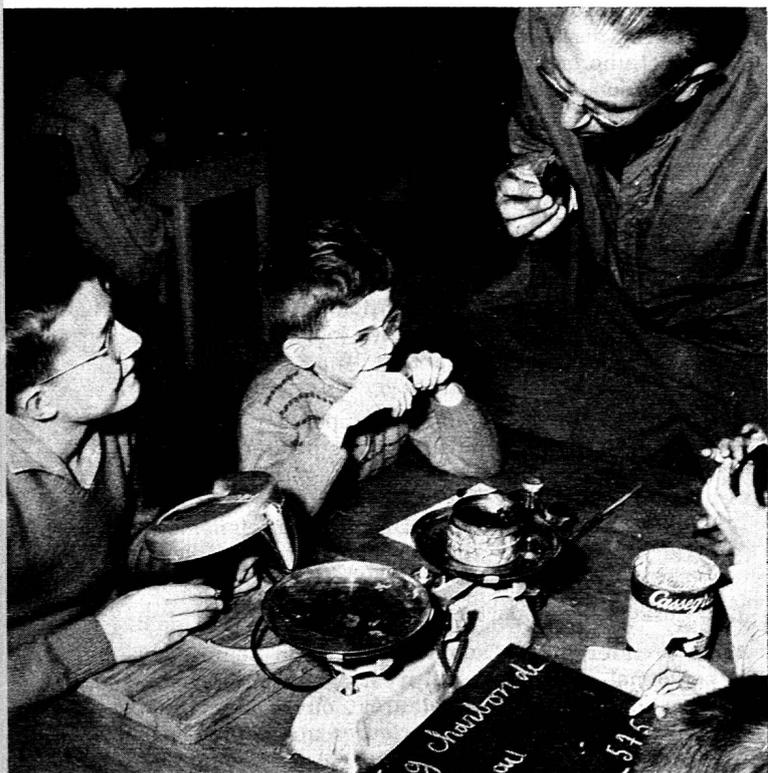
Pour y pallier, des fonctions de suppléants ont été créées. Elles sont ouvertes aux candidats de nationalité française titulaires du baccalauréat complet, âgés de 18 ans au moins et agréés par l'inspecteur d'Académie. Après deux ans d'enseignement, ils peuvent se présenter au CAP. Ils y sont préparés par des cours de formation professionnelle dispensés par les inspecteurs primaires (cours, démonstrations pratiques, devoirs). L'Ecole normale contribue également à cette formation par l'organisation de stages dans les écoles annexes en particulier.

Grâce au très gros effort accompli par les inspecteurs primaires à l'endroit des remplaçants attachés à leur service, grâce aussi à l'aide efficace des directeurs d'école qui portent le titre de conseillers pédagogiques, il a été possible de former de cette façon des instituteurs très valables.

Dans certains départements, la pénurie est telle que la solution précitée se révèle insuffisante pour combler les vides. On fait alors appel à des candidats munis seulement de la première partie du baccalauréat. Ils sont alors tenus de préparer la deuxième partie du baccalauréat (enseignement par correspondance) et de réussir cet examen dans un délai maximum de cinq ans, faute de quoi l'administrateur renoncerait à leurs services.

Afin d'éviter de trop lourds échecs, une autre voie leur a été ouverte, comme aussi aux candidats plus rares, munis seulement du brevet élémentaire : celle du brevet supérieur de capacité, brevet qui leur est exclusivement réservé. Ce système prévu pour cinq ans, à partir du 1er janvier 1959, ne semble pas avoir été accueilli avec un enthousiasme débordant. Une étude parue dans le périodique *L'Education nationale* l'accuse de dévaloriser la fonction enseignante par l'introduction de candidats mal préparés ou peu aptes, auxquels le brevet supérieur de capacité a été accordé en tenant compte davantage des besoins en enseignants que des aptitudes du candidat. On ramène ainsi l'exercice du métier à un niveau purement pratique. L'instituteur « fait la classe », dispense un enseignement dogmatique, « tient » ses élèves peut-être, fait éventuellement régner l'ordre et la discipline, mais ne développe pas leur esprit ni ne se préoccupe de l'épanouissement de leurs aptitudes.

Enseigner, n'est-ce pas non seulement doter l'élève des automatismes nécessaires et du savoir élémentaire, mais encore, et de plus en plus, lui apprendre à résoudre les problèmes qui se posent et se poseront à lui dans un monde futur dont nous ignorons les données.



L'école primaire

Avant de dire quelques mots des visites effectuées, il serait bon, semble-t-il, de rappeler les divisions du programme telles que les connaissent nos amis français, pour l'enseignement du premier degré.

Âges	Cours ou degrés
2 à 6 ans	Ecole maternelle.
6 à 7 ans	Cours préparatoire.
7 à 9 ans	Cours élémentaire.
9 à 11 ans	Cours moyen
11 à 14 ans	Cours de fin d'études.

Les ordonnances et décrets du 6 janvier 1959 ont, entre autres modifications, prolongé la scolarité obligatoire de 14 à 16 ans.

Cette modification, qui n'entrera pratiquement en vigueur qu'en 1967, ne touchera que le 20 % environ de la population scolaire, le 80 % poursuivant déjà les études au-delà de 14 ans.

Nous aurons alors les grandes subdivisions suivantes :

1. Ecole maternelle : 2 à 6 ans ;
2. Ecole élémentaire : 6 à 11 ans ;
3. Cycle d'observation, qui conduira vers l'enseignement du second degré long ou court ;
4. Enseignement terminal, destiné aux élèves non admis au cycle d'observation.

Les ordonnances et décrets précités définissent cet enseignement terminal de la manière suivante :

« Les élèves qui n'auront pas appris encore les mécanismes de base et les savoirs fondamentaux ne pourront évidemment que demeurer dans les classes élémentaires jusqu'à ce que ces acquisitions soient assurées, ou, si elles tardaient excessivement, entreront directement, sans passer par le cycle d'observation, dans l'enseignement terminal, essentiellement concret, qui leur assurera, avec la formation intellectuelle et morale nécessaire à l'homme et au citoyen, une préparation très pratique, susceptible de leur ouvrir les métiers de base, industriels, commerciaux ou agricoles. »

Toutefois, les élèves non admis au cycle d'observation et se révélant tardivement capables de suivre l'enseignement secondaire seront dirigés vers des classes dites de 4^e d'accueil, destinées à faciliter leur rattachement.

Quelques mots de nos visites.

La première, à une école de garçons, nous a permis d'apprécier un bâtiment clair, avec cour de récréation suffisamment vaste et préau couvert de respectables dimensions.

Nous sommes reçus par M. Arnould, inspecteur de l'enseignement primaire, qui, dans son bureau sis au sein même du bâtiment d'école, nous donne tous les éclaircissements désirables. Au gré de nos intérêts, nous choisissons les classes à visiter.

Les locaux sont spacieux, éclairés par de larges baies vitrées. Vitrages également côté vestibule, si bien que, de celui-ci, vous pouvez assister à l'activité de la classe ! Sans doute s'habitue-t-on à ce manque d'intimité !

Le mobilier attire notre attention. Chaque élève dispose en effet de sa propre table, ce qui nous paraît être une solution particulièrement heureuse.

D'ailleurs, l'attitude des enfants est excellente : calme, attention. Attitude calme qui se poursuit au moment de la récréation. Il faut mettre les souliers, car, en classe, les pantoufles sont de rigueur. Tout se déroule dans une tranquillité et un ordre de bon aloi, sans contrainte de la part du maître, qui est responsable de ses élèves jusqu'à ce qu'ils soient rendus dans la cour et les prend à nouveau en charge pour la rentrée.

Si la visite d'une école urbaine nous laisse une agréable impression, que dire du petit bâtiment rural où l'on nous conduit ensuite ? Il y faudrait des pages.

Comment, en effet, rendre en quelques lignes l'atmosphère familiale qui règne dans ces deux classes, tenues par mari et femme, en fonction depuis plus de vingt-cinq ans dans ce village ? Comment dire l'ambiance d'amour, de paix, d'enthousiasme en même temps que de tranquille fermeté qui transparait dans la manière d'être du maître et de la maîtresse ?

Il faudrait aussi parler des moyens utilisés pour rendre l'enseignement vivant et actuel, mais nous aurions le sentiment de passer quelque peu à côté du sujet, tant il est vrai que c'est avant tout par leur « climat » que ces classes nous ont frappés.

Cette impression trouva-t-elle un terrain particulièrement favorable en plusieurs d'entre nous, anciens instituteurs ruraux, mal « urbanisés », qui, tout au fond d'eux-mêmes revivaient avec nostalgie l'atmosphère de leurs premières années d'enseignement, c'est possible !

Cette nostalgie, notre hôte s'employa à la dissiper. Nous eûmes en effet la surprise d'apprendre que, non content d'être un maître de valeur, il était également un maire apprécié, et c'est en cette qualité qu'il nous offrit un excellent blanc de Bourgogne !

Il pleuvait lorsque nous avons quitté Arceau ; il pleuvait et la nuit était tombée ; mais nous étions, nous, tout pleins de la lumière dispensée par cet instituteur et cette institutrice fidèles à leur village. Fidèles à tel point qu'ils ont refusé à plusieurs reprises des postes à Dijon, qui représentaient pourtant une promotion.

N'est-ce pas à eux aussi qu'on pourrait attribuer la parole du maître d'école dans le récent film d'Henry Brandt : « Mes élèves m'écouteront, ils m'oublieront ; qu'importe, pourvu qu'ils deviennent des hommes et que je trouve en eux ma raison d'être. »

A. Guidoux.

Bataillard.

L.V.T., section de Nyon

cherche pour sa colonie de vacances « Les Allévays » s/Gingins

du 12 juillet au 13 août 1962 (60 enfants de 7 à 12 ans)

1 directeur, ou 1 directrice ou 1 couple

Pour renseignements et inscription s'adresser à R. Baumgartner, prés. inst. ret.

ch. Monastier 7, Nyon, Tél. (022) 9 56 19

école
pédagogique
privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de
gouvernantes d'enfants,
jardinières d'enfants
et d'institutrices privées

La directrice reçoit tous les jours de 11 h.
à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÉBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE

8, Beau-Séjour

Tél. perm. 22 63 70 Transports Suisse et Etranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

Directement de la fabrique



Malgré la haute qualité,
prix extrêmement
avantageux.

• Economie en évitant
le bénéfice des
intermédiaires

• 85 ans d'expérience

Demandez notre
catalogue gratis
No. 16

BON

A Guy-Robert, Fabrique Musette,
La Chaux-de-Fonds 10

Envoyez-moi GRATIS votre catalogue No. 16 riche-
ment illustré contenant le choix complet des montres
Musette de toutes catégories de prix et d'exécution.

Nom:

Profession:

Adresse:

A expédier dans enveloppe ouverte affranchie à 5 cts.

Avril au Portugal

VOYAGE ACCOMPAGNÉ
AVEC UNE CROISIÈRE DE GRANDE CLASSE

LISBONNE - GIBRALTAR - BARCELONE - CANNES - GÈNES, à bord du « Giulio Cesare », 28 000 tonnes,
de la ligne d'Amérique du Sud

Départ 7-20 avril ou 8-20 avril, train ou avion. Visite de Barcelone, Madrid, Lisbonne, le centre historique du
Portugal: Batalha, Coïmbre, Nazaré, la Côte du Soleil, l'Estoril, Cintra, Cabo de la Roca, Alcobaça, Fatima, Tomar,
Obidos, etc.

Bons hôtels, tous les repas, visites, guides, entrées, bagages, sortie nocturne, etc. Aller en train: 785 francs
ou aller en avion: 975 francs. Aucun supplément en cours de route. Inscrivez-vous à temps.

Programmes et inscriptions: TOURISME POUR TOUS, LAUSANNE, 1, rue Charles-Monnard. Tél. 22 35 22



Pour votre jardin

deux engrais efficaces
ENGRAIS COMPLET LONZA
NITRATE D'AMMONIAQUE

LONZA S.A. BALE

Nationale Suisse

B e r n e

J.A.

Montreux 1